

## Préambule

Wirecard, en partenariat avec les sociétés Orange et Visa Europe Services Inc., met à disposition des clients d'Orange titulaires d'une offre de téléphonie mobile Orange répondant à la définition d'Utilisateur Majeur ou Représentant tels que définis ci-après, un service constitué d'un compte de monnaie électronique (prépayé et rechargeable) s'appuyant sur la technologie NFC permettant à un Utilisateur tel que défini ci-dessous de réaliser chez les commerçants membres du réseau Visa des opérations de paiement et, sous conditions d'éligibilité, de réaliser des transferts d'argent aux Utilisateurs Plus («Service Orange Cash»).

Le Service Orange Cash est un instrument de paiement prépayé rechargeable émis et opéré par Wirecard sur le réseau Visa. Le Service de paiement Orange Cash peut être utilisé auprès de tous les commerçants agréés Visa, en France métropolitaine pour l'Offre de base Orange Cash, et en France Métropolitaine ainsi qu'à l'étranger pour l'Option Orange Cash Plus. La procédure d'installation de l'application Orange Cash n'est disponible que dans la zone de couverture du réseau de téléphonie mobile Orange en France métropolitaine.

L'Application Orange Cash est téléchargeable gratuitement. L'utilisation du Service Orange Cash peut selon ses modalités d'utilisation faire l'objet de frais détaillés en annexe 1.

Les conditions générales d'utilisation du Service Orange Cash présentées ci-dessous lient les Utilisateurs du Service Orange Cash ainsi que les Représentants à Wirecard. Wirecard sera seule responsable en cas de problèmes ou de litiges pouvant naître à l'occasion de la fourniture du Service Orange Cash qui lui seraient imputables.

L'accès et l'utilisation du Service Orange Cash objet des présentes supposent l'acceptation préalable et inconditionnelle par l'Utilisateur et le Représentant, le cas échéant, d'une part, des conditions générales d'utilisation de l'Application Orange Cash relevant de la seule responsabilité d'Orange, et de toute modification de celles-ci et, d'autre part, des présentes conditions générales d'utilisation du Service Orange Cash relevant de la seule responsabilité de Wirecard.

## Article 1 – Définitions

**Accepteurs:** désigne les commerçants membres du réseau Visa qui s'équipent d'un terminal de paiement électronique dans le but d'accepter le paiement d'achats de biens ou de prestations de services en point de vente ou sur un site internet avec le Service Orange Cash.

**Application Orange Cash ou Application:** désigne l'application mobile gratuite disponible sur le téléphone mobile de l'Utilisateur permettant de s'inscrire au Service Orange Cash, de payer et de gérer son Compte Orange Cash conformément aux présentes conditions générales d'utilisation.

**Carte USIM:** désigne la carte à puce microprocesseur permettant l'identification de l'Utilisateur à la fois sur les réseaux 2G (GSM, GPRS), EDGE, 3G (UMTS), HSDPA et 4G.

**Code confidentiel:** désigne le «dispositif de sécurité personnalisé» se présentant sous la forme d'un code confidentiel devant être saisi par l'Utilisateur à chaque fois qu'il en reçoit l'instruction pour utiliser l'Application Orange Cash.

**Compte Orange Cash:** désigne collectivement le Compte Orange Cash Utilisateur Majeur et le Compte Jeune.

**Compte Utilisateur Majeur:** désigne le compte technique de monnaie électronique prépayé rechargeable créé sur la plateforme de Wirecard pouvant être utilisé exclusivement par l'Utilisateur Majeur afin de réaliser des paiements conformément aux conditions définies aux présentes.

**Compte Jeune:** désigne le compte technique de monnaie électronique prépayé rechargeable créé sur la plateforme de Wirecard directement lié à un Représentant et pouvant être utilisé exclusivement par l'Utilisateur Mineur afin de réaliser des paiements conformément aux conditions définies aux présentes.

**Fonctionnalités Orange Cash Jeunes:** désigne l'ensemble des services spécifiques mis à la disposition du Représentant et de l'Utilisateur Mineur dans le cadre du Service Orange Cash accessibles par l'Utilisateur Mineur via l'Application Orange Cash et par le Représentant via la Site Internet Représentant et l'Application Orange Cash, permettant, notamment d'ouvrir plusieurs Comptes Jeunes.

**Identifiants Représentant:** désignent le nom d'utilisateur et le mot de passe permettant au Représentant de se connecter au Site Internet Représentant et à l'Application Orange Cash à partir du mobile de l'un des Utilisateurs Mineurs. Ces identifiants sont générés par le Représentant lors de la création du premier Compte Jeune.

**NFC (Near Field Communication):** désigne la technologie qui permet d'effectuer du paiement sans contact, sous réserve de disposer d'une offre et d'un terminal compatibles.

**Orange:** désigne l'opérateur de téléphonie mobile Orange. Orange assure la mise à disposition de l'Application Orange Cash et de la Carte USIM compatible avec le Service Orange Cash. Orange est, à ce titre, responsable de l'Application Orange Cash et de la Carte USIM.

**Site Internet Représentant:** désigne le site internet dédié accessible par le Représentant permettant de procéder au chargement du ou des Compte(s) Jeune(s), au blocage desdits Comptes ainsi qu'à la consultation et au suivi des Transactions effectuées par le(s) Utilisateur(s) Mineur(s).

**Représentant:** désigne la personne majeure capable, Utilisateur Majeur ou non du Service Orange Cash, souscrivant aux Fonctionnalités Orange Cash Jeunes au nom et pour le compte d'un ou plusieurs Utilisateurs Mineurs dont il est le représentant légal et remplissant les conditions énoncées à l'article 4.2.1 ci-dessous.

**Transaction:** désigne tout paiement ou transfert d'argent réalisé en utilisant le Service Orange Cash.

**Utilisateur:** désigne collectivement l'Utilisateur Majeur et l'Utilisateur Mineur.

**Utilisateur Majeur:** désigne toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine ayant la jouissance d'une ligne téléphonique mobile Orange avec un forfait post-payé (y compris bloqué / Sosh), d'un mobile NFC compatible, d'une Carte USIM NFC, ayant souscrit au Service Orange Cash en fournissant notamment à Wirecard ses données personnelles (numéro de téléphone, nom de famille, prénom, date de naissance, nationalité, adresse postale et adresse e-mail) et plus généralement remplissant les conditions énoncées à l'article

## 4.1.1 ci-dessous.

Utilisateur Mineur: désigne la personne mineure âgée de 12 à 18 ans résidant en France métropolitaine ayant la jouissance d'une ligne téléphonique mobile Orange avec un forfait post-payé (y compris bloqué / Sosh), d'un mobile NFC compatible, d'une Carte SIM NFC pour le compte duquel un Représentant a souscrit aux Fonctionnalités Orange Cash Jeunes et qui a téléchargé l'Application Orange Cash sur son téléphone mobile, et plus généralement remplissant les conditions énoncées à l'article 4.2.2 ci-dessous. Il est précisé que lorsque l'Utilisateur Mineur devenu majeur continue d'utiliser son Compte Jeune dans les conditions définies à l'article 8.4 ci-dessous il reste soumis aux conditions applicables aux Utilisateurs Mineurs.

Wirecard: désigne Wirecard Card Solutions Ltd. dont le siège social est 3rd Floor Grainger Chambers, 3-5 Hood Street, Newcastle upon Tyne, NE1 6JQ, Royaume-Uni, et qui est immatriculée en Angleterre et au Pays de Galle sous le numéro 7875693. Wirecard est un établissement de monnaie électronique agréé par la Financial Conduct Authority (autorité des services financiers) au Royaume-Uni et autorisé à émettre de la monnaie électronique en France. L'agrément de Wirecard peut être consulté auprès de la Financial Conduct Authority, 25 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 5HS - Royaume-Uni (<http://www.fsa.gov.uk/register/home.do>). Wirecard propose sous sa seule responsabilité le Service Orange Cash et est à ce titre responsable de la gestion courante du Service Orange Cash.

## Article 2 - Objet

- 2.1 Le Service Orange Cash est un service de monnaie électronique à l'usage exclusif de l'Utilisateur, lui permettant, en point de vente ou sur le web, de réaliser des opérations de paiement et transférer de l'argent à d'autres Utilisateurs (sous condition d'éligibilité, comme décrit ci-dessous).
- 2.2 En point de vente physique, le Service Orange Cash permet de réaliser des opérations de paiement de biens et services uniquement avec la technologie NFC chez des Accepteurs ou automates compatibles avec cette technologie. Les conditions d'acceptation du Service Orange Cash peuvent varier dans le temps selon l'évolution des technologies et des réglementations applicables.
- 2.3 Le Service Orange Cash peut permettre de réaliser, à l'étranger, des opérations de paiement, sur des équipements électroniques affichant la marque VISA. Cette possibilité peut toutefois être limitée voire impossible dans certains pays ou dans certaines conditions.
- 2.4 L'Application Orange Cash peut permettre de transférer de l'argent d'un Compte Utilisateur Majeur Plus vers un autre Compte Utilisateur Majeur Plus. Cette fonctionnalité n'est pas ouverte aux Utilisateurs Majeurs titulaires de l'offre de base Orange Cash et aux Utilisateurs Mineurs.
- 2.5 Le Service Orange Cash ne peut être utilisé qu'à des fins non professionnelles. L'Utilisateur s'interdit d'en faire un usage différent de ceux décrits ci-dessus.

## Article 3 - Conditions préalables à l'utilisation du Service Orange Cash

- 3.1 Le Service Orange Cash est fourni par Wirecard.
- 3.2 Pour pouvoir utiliser le Service Orange Cash, l'Utilisateur et le Représentant le cas échéant doivent satisfaire aux conditions générales d'utilisation du Service Orange Cash

telles que définies aux présentes.

- 3.3 Le respect plein et entier de ces conditions générales d'utilisation devra perdurer pendant toute la durée d'utilisation du Service Orange Cash pour garantir le bon fonctionnement du Service Orange Cash.
- 3.4 Un Utilisateur ne peut bénéficier que d'un seul Compte Orange Cash, et ledit Compte ne peut être associé qu'à une seule Carte USIM.
- 3.5 Pour être en mesure de souscrire au Service Orange Cash puis de l'activer, l'Application Orange Cash doit être téléchargée sur le téléphone mobile de l'Utilisateur à partir du magasin d'applications de son téléphone mobile.

## Article 4 - Souscription et activation du Service Orange Cash

- 4.1 Règles de souscription applicables à l'Utilisateur Majeur
  - 4.1.1 Pour pouvoir utiliser le Service Orange Cash, l'Utilisateur Majeur doit:
    - être une personne physique capable;
    - être âgé d'au moins 18 ans;
    - être titulaire ou avoir la jouissance d'une ligne mobile Orange avec un forfait post-payé (y compris bloqué / Sosh) compatible;
    - résider en France métropolitaine;
    - être en possession d'un téléphone mobile Android ou Windows doté de la fonction NFC, compatible avec le Service Orange Cash (liste disponible sur <https://orangecash.orange.fr/mobiles-compatibles>);
    - être en possession d'une Carte USIM NFC;
    - ne pas être titulaire d'un Compte Orange Cash;
    - être titulaire d'une carte de crédit ou de débit sur laquelle est apposée le logo Visa ou Mastercard (à l'exclusion de toute carte de paiement prépayée); et
    - ne pas être identifié sur une liste noire internationale ou une liste liée au terrorisme.

Le fait de ne pas remplir l'une quelconque de ces conditions entraîne l'impossibilité de souscrire un Compte Utilisateur Majeur.

- 4.1.2 L'Utilisateur Majeur a la possibilité d'opter pour l'une des deux modalités de service suivantes:
  - **Offre de base Orange Cash:** l'Utilisateur Majeur qui choisit l'Offre de base Orange Cash peut utiliser le Service Orange Cash en le chargeant et rechargeant pour un montant maximum de 250 euros par période de 30 jours, dans les conditions, limites, plafonds et frais précisés à l'annexe 1. Le Service Orange Cash ne peut être utilisé que pour réaliser des achats de biens ou de services sur le territoire français et dans la limite de 250 euros par période de 30 jours. La fonctionnalité de transfert d'argent n'est pas accessible aux Utilisateurs Majeurs de l'Offre de base Orange Cash. Pour souscrire au Service Orange Cash, l'Utilisateur Majeur Offre de base Orange Cash doit fournir lors de son inscription, via l'Application, les informations personnelles suivantes: nom et prénom, adresse, date de naissance, adresse de courrier électronique et nationalité.
  - **Option Orange Cash Plus:** l'Utilisateur Majeur Plus peut utiliser le Service Orange Cash aussi souvent qu'il le souhaite dans la limite de 20 000€ par année civile et partout dans le monde sur le réseau Visa, dans les conditions, limites, plafonds et frais précisés à l'annexe 1 (sous réserve des autres limites qui pourront être im-

posées pour des raisons de sécurité et de gestion des risques). Pour y souscrire, il doit fournir lors de son inscription, via l'Application ou par courrier électronique, les informations personnelles suivantes: nom et prénom, adresse, date de naissance, adresse de courrier électronique et nationalité. L'Utilisateur Majeur Plus doit en outre adresser à Wirecard un document en cours de validité attestant de son identité (tel que la copie recto-verso d'une pièce d'identité avec photo) ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de trois (3) mois (tel que la copie d'une facture de gaz, d'eau ou d'électricité). Ces pièces justificatives peuvent être envoyées directement à Wirecard via l'Application Orange Cash.

4.1.3 Les limites et plafonds d'usage d'un Compte Utilisateur Majeur sont réduits si l'Utilisateur Majeur devient Représentant d'un Utilisateur Mineur selon les modalités détaillées en annexe 1.

4.2 Règles de souscription applicables aux Fonctionnalités Orange Cash Jeune

4.2.1 Un Représentant peut souscrire aux Fonctionnalités Orange Cash Jeunes pour le compte d'un ou plusieurs Utilisateurs Mineurs afin de mettre à leur disposition un Compte Jeune dès lors qu'il remplit les conditions suivantes:

- être une personne physique capable;
- être âgé d'au moins 18 ans;
- résider en France métropolitaine;
- être titulaire d'une carte de crédit ou de débit sur laquelle est apposée le logo Visa ou Mastercard (à l'exclusion de toute carte de paiement prépayée);
- ne pas être identifié sur une liste noire internationale ou une liste liée au terrorisme; et
- être le représentant légal de l'Utilisateur Mineur, et garantir disposer de l'ensemble des droits lui permettant de s'engager valablement au nom et pour le compte de l'Utilisateur Mineur.

Le fait pour le Représentant de ne pas remplir l'une quelconque des conditions énoncées ci-dessus entraîne l'impossibilité d'ouvrir un Compte Jeune.

4.2.2 Le Représentant garantit que l'Utilisateur Mineur pour lequel il souhaite ouvrir un Compte Jeune:

- est âgé d'au moins 12 ans au jour de l'ouverture dudit Compte;
- réside en France métropolitaine;
- a la jouissance d'une ligne mobile Orange avec un forfait post-payé (y compris bloqué / Sosh) compatible;
- est en possession d'un téléphone mobile Android doté de la fonction NFC et compatible avec le Service Orange Cash (liste disponible sur <https://orangecash.orange.fr/mobiles-compatibles>);
- est en possession d'une Carte USIM NFC;
- n'est pas déjà utilisateur d'un Compte Orange Cash; et
- n'est pas identifié sur une liste noire internationale ou une liste liée au terrorisme.

Le fait pour l'Utilisateur Mineur de ne pas remplir l'une quelconque des conditions énoncées ci-dessus entraîne l'impossibilité pour le Représentant d'ouvrir un Compte Jeune en son nom et pour son compte.

4.2.3 Afin d'accéder aux Fonctionnalités Orange Cash Jeunes, le Représentant doit procéder à son inscription en tant que Représentant après avoir préalablement téléchargé l'Application Orange Cash sur le téléphone mobile de l'Utilisateur Mineur concerné.

Lors de la procédure d'inscription, le Représentant devra fournir l'ensemble des informations requises le concernant et concernant l'Utilisateur Mineur pour lequel il souhaite créer un Compte Jeune. Les informations personnelles relatives à l'Utilisateur Mineur sont notamment son nom, son pays de résidence, sa date de naissance, son adresse.

Le Représentant pourra créer un ou plusieurs Compte Jeune, dans les conditions et limites fixées aux présentes.

4.2.4 Le Représentant a la possibilité d'opter pour l'une des deux modalités de service suivantes dans le cadre des Fonctionnalités Orange Cash Jeunes:

- **Offre de base Orange Cash Jeunes:** dans ce cadre, le Représentant peut ouvrir au maximum deux (2) Comptes Jeunes qui peuvent être chargés et rechargés pour un montant global maximum de 250 euros par période de 30 jours répartis entre les Comptes Jeunes du Représentant, dans les conditions, limites, plafonds et frais précisés en annexe 1. Les Comptes Jeunes du Représentant ayant opté pour l'Offre de base Orange Cash Jeunes sont assortis d'une limite globale de paiement fixée à 250 euros par période de 30 jours répartis entre les Comptes Jeunes du Représentant et ne peuvent être utilisés que pour le paiement de biens ou de services sur le territoire français. Lorsque le Représentant est également Utilisateur Majeur, les plafonds de dépense et de chargement précisés ci-avant, ci-dessus sont répartis entre le Compte de l'Utilisateur Majeur et des Utilisateurs Mineurs comme indiqué au paragraphe 4.1.3. Le Représentant doit fournir au moment de son inscription les informations personnelles suivantes le concernant et concernant l'Utilisateur Mineur : nom et prénom, adresse, date de naissance et nationalité

- **Option Orange Cash Jeunes Plus:** pour souscrire à l'Option Orange Cash Jeunes Plus et bénéficier des plafonds et limites détaillés en annexe 1 correspondant à cette option et utiliser Orange Cash partout dans le monde sur le réseau Visa, en plus des informations précitées, le Représentant devra avoir fourni un document en cours de validité attestant de son identité (tel que la copie recto-verso d'une pièce d'identité avec photo) ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de trois (3) mois (tel que la copie d'une facture de gaz, d'eau ou d'électricité).

Ces pièces complémentaires peuvent être adressées à Wirecard par le Représentant:

- à partir de son mobile via l'Application Orange Cash lorsqu'il est un Utilisateur Majeur,
- via l'Application Orange Cash à partir du mobile de l'Utilisateur Mineur ou le Site Internet Représentant, le Représentant devra alors s'identifier avec les Identifiants Représentant,
- ou par courrier adressé à Wirecard.

4.2.5 Si le Représentant est déjà Utilisateur Majeur, une vérification des limites et plafonds déjà consommés est réalisée au premier rechargement d'un Compte Jeune.

A tout moment, le Représentant peut décider d'augmenter les limites et plafonds des deux (2) premiers Comptes Jeune(s), ou de son Compte Utilisateur Majeur. Néanmoins, s'il ne l'a pas déjà fait, à l'ouverture du 3ème Compte Jeune il devra activer l'Option Orange Cash Jeune Plus. Avec cette Option Orange Cash Jeune Plus, le Représentant peut ouvrir deux (2) Comptes Jeunes sup-

plémentaires et ainsi détenir jusqu'à quatre (4) Comptes Jeunes au maximum.

4.2.6 L'Utilisateur Majeur qui souscrit aux Fonctionnalités Orange Cash Jeunes et devient Représentant d'un Utilisateur Mineur peut continuer d'utiliser son Compte Utilisateur Majeur comme instrument de paiement selon les modalités définies aux présentes conditions générales d'utilisation. Toutefois, il est rappelé que les limites et plafonds d'usage de son Compte Utilisateur Majeur seront réduits selon les modalités détaillées en annexe 1.

#### 4.3 Règles communes

4.3.1 L'Utilisateur Majeur et le Représentant attestent que les informations fournies au moment de l'inscription au Service Orange Cash sont exactes et à jour, et garantissent utiliser, et le cas échéant, garantissent que les Utilisateurs Mineurs utilisent, le Service Orange Cash conformément aux présentes conditions générales d'utilisation et aux réglementations et législations applicables.

4.3.2 La souscription au Service Orange Cash s'effectue directement et exclusivement depuis l'Application Orange Cash. En créant et activant un Compte Orange Cash ou en utilisant le Service Orange Cash à tout moment, l'Utilisateur et le Représentant acceptent expressément les présentes conditions ainsi que les conditions de l'Application Orange Cash.

4.3.3 L'Utilisateur et le Représentant autorisent Wirecard à communiquer avec eux par sms, e-mail et notification dans l'Application Orange Cash pour les informer en tant que de besoin sur le suivi et la gestion du Service Orange Cash. Le Représentant autorise Wirecard à communiquer avec les Utilisateurs Mineurs par sms, et notification dans l'Application Orange Cash pour les informer en tant que de besoin sur le suivi et la gestion de leurs Comptes Jeunes.

4.3.4 Wirecard se réserve le droit de vérifier l'exactitude et la véracité de l'ensemble des informations fournies par l'Utilisateur Majeur et le Représentant. Wirecard se réserve également le droit de demander et ce à tout moment à l'Utilisateur Majeur et au Représentant tout document supplémentaire attestant de son nom et de son adresse, et le cas échéant tout document supplémentaire attestant des nom et adresse du ou des Utilisateur(s) Mineur(s).

4.3.5 Une fois inscrit au Service Orange Cash, l'Utilisateur Majeur et le Représentant recevront un e-mail de bienvenue auquel seront jointes les présentes conditions générales. Ces dernières seront également disponibles à tout moment auprès du service client Orange Cash:

- Par téléphone au 09 69 36 39 60 (coût d'un appel local), du lundi au samedi, de 8h à 20h (horaire donné à titre indicatif et susceptible d'évolution. Les horaires du service client sont disponibles sur le site web [www.orangecash.fr](http://www.orangecash.fr))
- Par E-mail à: [Support.orangecash@wirecard.com](mailto:Support.orangecash@wirecard.com)
- Par courrier à: Service Client Orange Cash, Postfach 31 05 44 - 04163 Leipzig - Allemagne.

4.3.6 A la fin du processus d'inscription au Service Orange Cash sur son mobile l'Utilisateur doit choisir un Code confidentiel qui fera office de dispositif de sécurité personnalisé. L'Utilisateur doit choisir un code différent du code PIN de son téléphone mobile et qui ne soit pas facilement identifiable par un tiers, tels qu'une suite logique ou 4 chiffres identiques. Le Représentant est invité à choisir des Identifiants Représentant à la création du premier Compte Jeune.

4.3.7 L'Utilisateur et le Représentant doivent prendre toutes les

mesures propres à assurer la sécurité du Service Orange Cash ainsi que du Code confidentiel et des Identifiants Représentant. Ils doivent donc tenir absolument secret le Code confidentiel et les Identifiants Représentant et ne pas les communiquer à qui que ce soit. Ils ne doivent pas, notamment, les enregistrer ni dans la mémoire de leur téléphone mobile, ni dans la mémoire de la Carte USIM, ni les inscrire sur un support physique. L'Utilisateur et le Représentant doivent veiller à les composer à l'abri des regards indiscrets. Orange ou Wirecard ne demanderont jamais communication du Code confidentiel et des Identifiants Représentant par téléphone ou par courrier électronique.

4.3.8 L'Utilisateur doit saisir le Code confidentiel chaque fois qu'il en reçoit l'instruction au sein de l'Application Orange Cash. Au troisième essai infructueux, l'Utilisateur provoque le blocage du Service Orange Cash. L'Utilisateur Majeur ou le Représentant doit alors prendre contact avec le service client Orange Cash pour procéder au déblocage de la fonction paiement du Service Orange Cash.

De la même manière le Représentant doit saisir ses Identifiants Représentant chaque fois qu'il en reçoit l'instruction au sein de l'Application Orange Cash téléchargée sur le mobile de l'Utilisateur Mineur. Au troisième essai infructueux, le Représentant provoque le blocage du Compte Jeune concerné. Le Représentant doit alors prendre contact avec le service client Orange Cash pour procéder au déblocage.

4.3.9 L'activation d'un Compte Orange Cash s'effectue sur la base des informations que l'Utilisateur Majeur ou le Représentant a fourni lors de la procédure d'inscription. Afin de garantir le bon fonctionnement du Service Orange Cash, l'Utilisateur Majeur ou le Représentant doit informer le service client Orange Cash de toute modification de son numéro de téléphone mobile ou de ses adresses électronique et postale, et le cas échéant de ceux de l'Utilisateur Mineur.

## Article 5 - Chargement d'un Compte Orange Cash

5.1 Règles applicables au Compte Utilisateur Majeur

5.1.1 Le premier chargement du Compte Utilisateur Majeur doit impérativement être réalisé via l'Application Orange Cash par l'Utilisateur Majeur au moyen d'une carte bancaire rattachée à un compte ouvert à son nom auprès d'un établissement français sur laquelle est apposé le logo VISA ou MASTERCARD.

5.1.2 Pour les chargements suivants, l'Utilisateur Majeur pourra choisir la méthode qu'il souhaite parmi les suivantes:

- Par carte bancaire française sur laquelle est apposé le logo VISA ou MASTERCARD depuis l'Application Orange Cash. Les chargements réalisés au moyen de cartes prépayées pourront être refusés;
- Par virement bancaire à partir d'un compte bancaire domicilié en France;
- Par «récompense» ou «coupon» (tels que décrits à l'article 5.3.1), lorsque applicable;
- Par transfert depuis un Compte Utilisateur Majeur avec l'Option Orange Cash Plus vers un autre Compte Utilisateur Majeur avec l'Option Orange Cash Plus activée;
- Par un tiers via la page dédiée à ce mode de rechargement (indiquée dans l'e-mail ou sms) obligatoirement par carte bancaire telle que définie ci-dessus.

5.2 Règles applicables au Compte Jeune

5.2.1 Le premier chargement du Compte Jeune doit nécessai-

rement être effectué par le Représentant au moyen d'une carte bancaire rattachée à un compte ouvert au nom du Représentant auprès d'un établissement français, par le biais du Site Internet Représentant ou directement via l'Application Orange Cash Jeunes téléchargée sur le mobile de l'Utilisateur Mineur. Pour les chargements suivants, le Représentant pourra utiliser le même procédé.

5.2.2 Sous réserve des conditions et plafonds détaillés en annexe 1, le Compte Jeune pourra également être rechargé:

- Par virement bancaire à partir d'un compte bancaire domicilié en France;
- Par un tiers via la page dédiée à ce mode de rechargement (indiquée dans l'e-mail ou sms) obligatoirement par carte bancaire telle que définie ci-dessus.

5.3 Règles communes

5.3.1 Les chargements ainsi que la capacité de stockage et de paiement du Compte Orange Cash sont limités dans leur montant et sont plafonnés sur l'année civile et, le cas échéant, par périodes de 30 jours. Selon la méthode de chargement choisie, des frais de chargement peuvent être appliqués. Le détail de ces limites, plafonds et frais sont présentés en annexe 1.

5.3.2 Wirecard est susceptible de proposer ultérieurement à l'Utilisateur des méthodes de rechargement supplémentaires. Ces méthodes lui seront présentées et détaillées par le biais des canaux de communication habituels.

5.3.3 Le cas échéant, tout chargement du Compte Utilisateur Majeur ou du Compte Jeune réduit d'autant la limite applicable globalement au Compte Utilisateur Majeur. De même, toute dépense réalisée à partir du Compte Utilisateur Majeur ou du Compte Jeune réduit d'autant la limite de dépense applicable globalement au Compte Utilisateur Majeur.

5.3.4 Les sommes chargées par l'Utilisateur seront disponibles sur le Compte Orange Cash de l'Utilisateur dès lors que Wirecard les aura reçues mais sous réserve de délais qui sont variables selon la méthode de chargement retenue.

5.3.5 Le solde du Compte Orange Cash ne peut pas dépasser les plafonds indiqués en annexe 1. Pour rappel, ces plafonds varient selon que l'Utilisateur ou le Représentant a opté pour l'Offre de base Orange Cash ou l'Option Orange Cash Plus et/ou l'Offre de base Orange Cash Jeunes ou l'Option Orange Cash Jeunes Plus, lesquelles sont définies respectivement aux paragraphes 4.1.2 et 4.2.4. Si lors d'un chargement via un virement bancaire, un plafond était amené à être dépassé, Wirecard remboursera la totalité du chargement et pourra le cas échéant facturer à l'Utilisateur Majeur ou au Représentant des frais de remboursement tels qu'indiqués en annexe 1.

5.3.6 Dans le cadre d'opérations marketing et commerciales avec les partenaires d'Orange Cash, le Compte Orange Cash concerné pourra être crédité automatiquement en fonction de critères définis par ces derniers («récompense») ou au moyen de coupons gratuits à usage unique émis et distribués par Wirecard («coupon»).

5.3.7 Wirecard se réserve le droit de refuser tout rechargement ou de désactiver toute méthode de rechargement sans préavis à des fins de prévention des fraudes.

deux types d'achat: 1) les achats de biens et de prestations de services de proximité uniquement chez des Accepteurs 2) les achats de biens et de prestations de services sur les sites web des Accepteurs.

6.2 Ces opérations de paiement sont possibles dans les limites fixées et notifiées dans le cadre des présentes.

6.3 Les opérations de paiement réalisées par l'utilisation du Service Orange Cash sont effectuées selon les conditions et procédures en vigueur chez les Accepteurs.

6.4 Le Service Orange Cash permet à un Utilisateur de régler rapidement ses achats, sans saisie du Code confidentiel, en dessous de certains plafonds dont les montants sont définis selon les règles de sécurité applicables à chaque Accepteur. Pour tout achat d'un montant supérieur à ces plafonds, le Code confidentiel de l'Utilisateur lui sera demandé.

6.5 L'Utilisateur peut toutefois choisir de saisir son Code confidentiel quel que soit le montant de son achat.

6.6 6.1 Des instructions détaillées concernant l'utilisation du Service Orange Cash sont à disposition de l'Utilisateur sur le site [www.orangecash.fr](http://www.orangecash.fr) ainsi que dans la rubrique dédiée de l'Application Orange Cash.

6.7 Les montants des Transactions de l'Utilisateur seront déduits du solde de son Compte Orange Cash en temps réel sauf si le marchand à distance n'effectue pas une demande d'autorisation immédiatement.

6.8 Pour les Transactions en point de vente, il est convenu que l'Utilisateur donne son consentement pour réaliser une opération de paiement après la détermination de son montant par la présentation et le maintien de l'instrument de paiement devant un équipement électronique ou par la frappe du Code confidentiel lorsque celui-ci lui est demandé. Dès ce moment, le paiement est irrévocable et réputé être autorisé.

6.9 Pour une Transaction sur le web, il est convenu que l'Utilisateur donne son consentement pour réaliser une opération de paiement en fournissant les informations requises ainsi que celles figurant sur la carte de paiement virtuelle affichée par l'Application Orange Cash.

6.10 L'Utilisateur ou le Représentant ne peut pas annuler (ou révoquer) l'autorisation d'une Transaction postérieurement à sa réception par Wirecard.

6.11 Une demande de Transaction sera considérée comme reçue lorsque Wirecard recevra l'ordre de paiement de l'Accepteur.

6.12 A chaque Transaction, les Accepteurs effectuent systématiquement une demande d'autorisation auprès de Wirecard. Si les Accepteurs ne sont pas en mesure de réaliser une telle demande (parce que leur équipement n'est pas connecté par exemple), ils ne pourront pas accepter de recevoir le paiement via Orange Cash.

6.13 Le Représentant reconnaît et accepte que les Comptes Jeunes ne peuvent être utilisés, notamment auprès des marchands suivants accessibles en point de vente ou en ligne:

- Les pharmacies
- Les vendeurs de spiritueux
- Les vendeurs de tabac
- Les services de télémarketing accessible par téléphone (ex: horoscopes, services facturés à l'appel, résultats sportifs)
- Les services d'escorte
- Les salons de massage
- Les jeux de hasard et paris en tout genre (sportifs, hip-

## Article 6 - Utilisation du Service Orange Cash Achats de biens ou services

6.1 Le Service Orange Cash permet à un Utilisateur de régler

piques, loterie, tombolas, casino...).

La liste des marchands auprès desquels le Compte Jeune ne peut être utilisé pour réaliser des paiements ne peut en aucun cas être modifiée par le Représentant. Wirecard n'est tenue d'empêcher l'utilisation d'un Compte Jeune pour les marchands précités qu'au titre d'une obligation de moyen et ne pourra être tenue responsable en cas d'achat réalisé par un Utilisateur Mineur auprès de l'un des marchands précités.

#### Transfert d'argent (sous condition d'éligibilité)

- 6.14 Les Transactions de transfert d'argent sont possibles dans les limites établies et notifiées dans les présentes conditions générales.
- 6.15 Le Service Orange Cash permet aux Utilisateurs Majeurs de l'Option Orange Cash Plus de transférer de l'argent à d'autres Utilisateurs Majeurs de l'Option Orange Cash Plus en suivant les instructions de l'Application Orange Cash.
- 6.16 Le transfert requiert le numéro de téléphone du bénéficiaire (Utilisateur Majeur de l'Option Orange Cash Plus uniquement). Si un Utilisateur Majeur essaie de transférer de l'argent à un bénéficiaire qui n'est pas un Utilisateur Majeur de l'Option Orange Cash Plus, il recevra uniquement un sms d'information et son Compte Utilisateur Majeur ne sera pas débité.
- 6.17 Quand un Utilisateur Majeur de l'Option Orange Cash Plus transfère de l'argent à un autre Utilisateur Majeur de l'Option Orange Cash Plus sur l'Application Orange Cash, le montant transféré au bénéficiaire et les frais applicables seront immédiatement débités de son Compte Utilisateur Majeur et le montant transféré crédité sur le Compte Utilisateur Majeur du bénéficiaire à la fin du jour ouvrable suivant le moment de réception par Wirecard de l'instruction de paiement de l'Utilisateur Majeur.
- 6.18 Toutes les Transactions de transfert d'argent requièrent l'utilisation du code PIN. Il est convenu que l'Utilisateur Majeur de l'Option Orange Cash Plus donne son consentement pour opérer un transfert d'argent après avoir déterminé le montant quand celui-ci est affiché et en saisissant le code PIN quand cela est requis. A partir de ce moment, le paiement est définitif et considéré comme autorisé.
- 6.19 Il est précisé que cette fonctionnalité n'est pas ouverte aux Utilisateurs Mineurs.

#### Règles communes à tous les types de Transactions

- 6.20 Le Service Orange Cash nécessite que le solde disponible sur le Compte Orange Cash de l'Utilisateur soit débité du montant total de chaque Transaction ainsi que des frais et taxes afférents s'il y en a. Cette somme totale des opérations débitrices doit toujours être inférieure ou égale au montant réellement disponible sur le Compte Orange Cash.
- 6.21 En toute circonstance, il appartient à l'Utilisateur de s'assurer qu'il ne dépense ou ne transfère pas plus que le montant figurant sur le Compte Orange Cash et de surveiller attentivement l'évolution du solde. Malgré la vigilance de Wirecard, certaines Transactions peuvent être exécutées alors que le solde disponible sur le Compte Orange Cash a été dépassé. Dans ce cas, l'Utilisateur Majeur et le Représentant s'engagent à rembourser Wirecard à hauteur du dépassement du solde disponible du ou des Compte(s) Orange Cash dont ils sont titulaires dès qu'ils en seront notifiés. Des frais peuvent être appliqués tels que mentionnés en annexe 1.
- 6.22 L'Utilisateur peut vérifier à tout moment le solde dispo-

nible sur son Compte Orange Cash depuis l'Application Orange Cash. Le Représentant via le Site Internet Représentant aura accès à cette information pour chacun des Comptes Jeune(s).

- 6.23 L'Utilisateur Majeur et le Représentant s'engagent à payer toute somme due à Wirecard dans le cadre de l'utilisation du Service Orange Cash et autorisent Wirecard à débiter automatiquement le Compte Orange Cash concerné afin de recouvrer ladite somme. A défaut de fonds suffisants sur le Compte Orange Cash pour couvrir la totalité de la somme due, l'Utilisateur Majeur et le Représentant autorisent expressément Wirecard à recouvrer ladite somme en la déduisant de tout chargement reçu ultérieurement sur le Compte Orange Cash ou par tout autre moyen de recouvrement dont Wirecard disposera, y compris les moyens de recouvrement prévus par la loi. Les frais de relance et de recouvrement éventuels seront à la charge de l'Utilisateur Majeur et du Représentant.
- 6.24 Avant de procéder à toute nouvelle Transaction avec son Service Orange Cash, il appartient à l'Utilisateur de s'assurer qu'il dispose bien des fonds suffisants sur son Compte Orange Cash pour couvrir le montant de celle-ci et les frais éventuellement applicables.

#### Délais d'exécution des Transactions et dates de valeurs

- 6.25 Wirecard s'engage à créditer le compte Orange Cash de l'Utilisateur les fonds reçus dès qu'elle les reçoit et au plus tard à la fin du premier jour ouvrable suivant.
- 6.26 Si une Transaction ordonnée par l'Utilisateur à partir de son Compte Orange Cash parvient avec retard au bénéficiaire désigné de cette transaction, l'Utilisateur a la possibilité de demander à Wirecard de contacter le prestataire de services de paiement du bénéficiaire afin que la Transaction soit traitée dans les mêmes conditions que si elle avait été réalisée à temps.
- 6.27 Le Représentant a accès au Site Internet Représentant grâce à ses Identifiants Représentant. Au 3ème essai infructueux, le Représentant provoque le blocage de l'accès audit Site. Il doit alors réinitialiser son mot de passe depuis le Site Internet Représentant.
- 6.28 Le Représentant peut gérer et contrôler l'utilisation des Comptes Jeunes sur le Site Internet Représentant. Le Représentant peut également procéder au chargement des Comptes Jeunes conformément aux limites et plafonds correspondant à l'option choisie par le Représentant en application du paragraphe 4.2.4. Il peut également bloquer un Compte Jeune, et le débloquent à partir du Site Internet Représentant.
- 6.29 Le Représentant peut consulter le solde des Comptes Jeunes, l'ensemble des Transactions effectuées par le ou les Utilisateur(s) Mineur(s) sur le Site Internet Représentant. Il appartient au Représentant de vérifier les Transactions effectuées par les Utilisateurs Mineurs et d'avertir Wirecard de la survenance de toute Transaction non autorisée ou mal exécutée dans les conditions définies à l'article 10.

#### Article 7 - Frais associés à l'utilisation du Service Orange Cash et plafond d'utilisation

- 7.1 Le Service Orange Cash peut selon ses modalités d'utilisation faire l'objet de frais et être soumis à des limites ou à des plafonds. Ces éléments et conditions tarifaires sont présentés en annexe 1.

- 7.2 Ces frais, limites et plafonds peuvent être modifiés à tout moment en publiant une nouvelle version de l'annexe 1 sur le site web du Service Orange Cash et en informant l'Utilisateur Majeur et le Représentant le cas échéant (par courrier électronique, sms, notification dans l'Application Orange Cash ou tout autre moyen) au moins deux (2) mois avant leur entrée en vigueur.
- 7.3 La version en vigueur de cette annexe tarifaire peut à tout moment être consultée depuis le site web orangecash.fr ou depuis l'Application Orange Cash. En outre, l'Utilisateur Majeur ou le Représentant peut en demander une copie gratuitement au service client Orange Cash.
- 7.4 Les opérations effectuées dans une devise autre que l'euro sont effectuées sous la marque VISA et sont portées au débit du Compte Orange Cash.
- 7.5 Le taux de change appliqué est celui en vigueur à la date de traitement de l'opération de paiement par le réseau VISA, et non à la date de la Transaction elle-même. La conversion en euro est effectuée par le centre de traitement de VISA le jour du traitement de la Transaction. Le relevé de compte de l'Utilisateur comportera les indications suivantes: montant de la Transaction en devise d'origine, montant de la Transaction convertie en euros, taux de change appliqué, montant des commissions. Les commissions éventuelles sont fixées et notifiées dans l'annexe 1.
- 7.6 La modification de ces éléments et conditions tarifaires prendra automatiquement effet deux (2) mois après réception de leur notification. Au cours de ce délai de notification de deux (2) mois, l'Utilisateur Majeur ou le Représentant pourra refuser ladite modification en informant expressément le service client Orange Cash. Dans ce cas, le Service Orange Cash sera immédiatement résilié et l'Utilisateur Majeur ou le Représentant pourra demander le remboursement des sommes restantes sur son Compte Orange Cash dans les conditions prévues à l'article 13. Dans l'hypothèse où l'Utilisateur Majeur ou le Représentant ne notifie pas au service client Orange Cash son refus de ladite modification dans le délai imparti de deux (2) mois, il sera réputé accepter la nouvelle annexe tarifaire.
- 7.7 Par exception, le délai de deux (2) mois ne s'applique pas lorsque les modifications des présentes conditions générales résultent de règles impératives et s'imposent à Wirecard. Dans ce cas, les Utilisateurs seront informés dans les meilleurs délais des modifications du Service et de leur date d'effet.

## Article 8 - Expiration - Durée et Majorité de l'Utilisateur Majeur

### 8.1 Expiration - Durée

- 8.1.1 Le Compte Orange Cash majeur est valable pour une durée indéterminée et sans engagement.

L'Utilisateur Majeur a la possibilité de résilier son Service Orange Cash à tout moment en informant le service client Orange Cash et demander le remboursement des sommes restantes sur ledit Compte (déduction faite, le cas échéant, des sommes et des frais d'utilisation assortis qui auront été utilisés pour des Transactions autorisées ou en cours d'autorisation visés à l'annexe 1), dans les conditions définies à l'article 13.

En cas de résiliation d'un Compte Utilisateur Majeur, le cas échéant, le ou les Utilisateurs Mineurs pourront continuer à utiliser leur Compte Jeune dans la limite de la du-

rée de validité de leur Compte Jeune telle que précisée ci-dessous.

- 8.1.2 Le Compte jeune est valable jusqu'à la majorité de l'Utilisateur Mineur, selon les modalités précisées ci-après, sans engagement.

Si le Représentant met fin à un Compte Jeune, les sommes restant au crédit de ce Compte Jeune seront remboursées selon les modalités définies à l'article 13 ci-dessous au Représentant (déduction faite des frais de remboursement visés à l'annexe 1 et des sommes et des frais d'utilisation assortis qui auront été utilisés pour des Transactions autorisées ou en cours d'autorisation) sur son Compte Utilisateur Majeur ou, à défaut, en espèces ou sur son compte bancaire dont il devra fournir les coordonnées lors de sa demande de résiliation. Afin de se conformer aux obligations légales et réglementaires applicables, Wirecard se réserve la possibilité de demander au Représentant de fournir tout document et informations complémentaires afin de vérifier son identité.

### 8.2 Majorité de l'Utilisateur Mineur

- 8.2.1 Le Représentant aura la possibilité de résilier le Compte Jeune mis à la disposition de l'Utilisateur Mineur atteignant l'âge de 18 ans et d'obtenir le remboursement des sommes restant au crédit de ce Compte Jeune (déduction faite des frais de remboursement visés à l'annexe 1 et des sommes et des frais d'utilisation assortis qui auront été utilisés pour des Transactions autorisées ou en cours d'autorisation). Le remboursement desdites sommes pourra être effectué selon le choix du Représentant:

- Sur son propre Compte Utilisateur Majeur, le cas échéant, dans les limites des plafonds autorisés;
- Sur un autre Compte Jeune pour lequel il est le Représentant dans les limites et plafonds autorisés;
- Ou par virement sur un compte bancaire ouvert au nom de l'Utilisateur ou en espèces selon les modalités détaillées à l'article 13.5.

- 8.2.2 A défaut de demande de résiliation ou de choix du Représentant quant aux modalités de remboursement au plus tard la veille de la majorité de l'Utilisateur Mineur, l'Utilisateur Mineur, devenu majeur, pourra continuer à utiliser le Compte Jeune dans les conditions décrites aux présentes au-delà de ces 18 ans et ce jusqu'à ses 19 ans. Le Compte Jeune prendra fin de plein droit le jour de ses 19 ans, et le Représentant pourra obtenir le remboursement selon les modalités détaillées à l'article 8.2.1.

Le Représentant continuera de disposer de la possibilité de contrôler l'utilisation faite par l'Utilisateur Mineur devenu majeur du Compte Jeune et restera seul responsable de l'utilisation du service par l'Utilisateur Mineur devenu majeur en application de l'article 11.5. Il est précisé que l'Utilisateur Mineur devenu majeur en sera informé par tout moyen (sms ou notification...).

- 8.2.3 Dès que l'Utilisateur Mineur atteint l'âge de 18 ans, il a la possibilité de souscrire à un Compte Utilisateur Majeur dans les conditions définies à l'article 4, sous réserve que son Compte Jeune ait été préalablement clôturé.

## Article 9 - Contrôle

- 9.1 Par l'acceptation des présentes conditions générales, l'Utilisateur et le Représentant autorisent expressément, dans le cadre de la réglementation applicable notamment à

la lutte contre le blanchiment de capitaux et à la lutte contre le financement du terrorisme, Wirecard a se rapprocher d'Orange afin d'obtenir des justificatifs officiels d'identité de l'Utilisateur ou du Représentant, si nécessaire.

- 9.2 Par l'acceptation des présentes, l'Utilisateur et le Représentant autorisent expressément Orange, dans le cadre de la réglementation applicable notamment à la lutte contre le blanchiment de capitaux et à la lutte contre le financement du terrorisme, à fournir les éléments requis par Wirecard, si nécessaire.
- 9.3 Wirecard pourra, en outre, se rapprocher directement de l'Utilisateur Majeur ou du Représentant, si nécessaire, et notamment dans le cadre de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, qui devra fournir à première demande tous justificatifs d'identité ou autres éléments requis par la réglementation.
- 9.4 En tout état de cause, en cours d'utilisation du Service Orange Cash, il pourra être demandé à l'Utilisateur Majeur ou au Représentant de fournir à première demande tous justificatifs officiels d'identité ou toute autre information requise par Wirecard le concernant ou concernant l'Utilisateur Mineur. Le cas échéant, Wirecard est habilitée à suspendre de plein droit l'exécution des présentes conditions générales sans que cette décision ne puisse donner droit à indemnité ou compensation de l'Utilisateur ou du Représentant par Wirecard.

## Article 10 - Perte, vol et Transaction non autorisée ou mal exécutée

- 10.1 Dès qu'il a connaissance de la perte ou du vol du téléphone mobile ou de la Carte USIM associé au Compte Orange Cash dont il est titulaire, de l'utilisation frauduleuse ou du détournement du Service Orange Cash, l'Utilisateur Majeur ou le Représentant doit en informer sans tarder le service client dédié Orange Cash aux fins de blocage du Service Orange Cash. L'Utilisateur Majeur ou le Représentant devra indiquer les raisons pour lesquelles il demande le blocage.
- 10.2 Cette demande de blocage doit être faite pour les heures non ouvrées du service client dédié Orange Cash au numéro d'urgence ouvert 7 jours par semaine, 24 heures sur 24, en appelant le +33 (0)9 69 36 39 60 (appel non surtaxé depuis la France métropolitaine).
- 10.3 Un numéro d'enregistrement de cette demande de blocage est communiqué à l'Utilisateur Majeur ou au Représentant. Une trace de ce blocage est conservée, pendant douze (12) mois par Wirecard qui la fournit à la demande de l'Utilisateur Majeur ou du Représentant pendant cette même durée. La demande de blocage est immédiatement prise en compte.
- 10.4 En cas de vol du téléphone mobile ou de la Carte USIM intégrant le Service Orange Cash ou en cas d'utilisation frauduleuse ou de détournement du Service Orange Cash, Wirecard peut demander à l'Utilisateur Majeur ou au Représentant un récépissé ou une copie d'un dépôt de plainte.
- 10.5 La demande de blocage faite auprès de Wirecard n'a pas d'incidence sur le fonctionnement du téléphone mobile. La perte ou le vol du téléphone mobile ou de la carte USIM intégrant le Service Orange Cash doit être déclaré également auprès d'Orange.
- 10.6 Si l'Utilisateur Majeur ou le Représentant estime qu'une Transaction non autorisée a été exécutée ou qu'une Tran-

saction a été mal exécutée, l'Utilisateur Majeur ou le Représentant doit contacter immédiatement le numéro d'urgence du service Client Orange Cash, ouvert sept jours par semaine, 24 heures sur 24, en appelant le +33 (0)9 69 36 39 60 (appel non surtaxé depuis la France métropolitaine). L'Utilisateur Majeur ou au Représentant sera alors invité à retourner dans les plus brefs délais à le service client dédié Orange Cash une déclaration exhaustive reprenant les faits déclarés. Wirecard pourra, en tant que de besoin, demander de compléter les informations fournies.

- 10.7 Wirecard remboursera toute Transaction non-autorisée ou mal exécutée, sauf lorsque Wirecard aura des raisons légitimes de suspecter que l'incident pourra avoir été causé par une violation des présentes conditions générales ou par une négligence grave de la part de l'Utilisateur ou du Représentant ou lorsque Wirecard aura des raisons légitimes de suspecter l'existence d'une fraude. Un montant de 50 € sera retenu par Wirecard si la Transaction dont le remboursement est demandé a été effectuée avant que l'Utilisateur Majeur ou le Représentant ne contacte le service client Orange Cash en utilisant le Code confidentiel ou tout autre dispositif de sécurité (article L133-19 I du Code Monétaire et Financier). Tout remboursement effectué au titre du présent article est techniquement assimilé à un chargement au sens de l'article 5; en conséquence, les plafonds de chargement mentionnés en annexe 1 sont diminués à due concurrence.
- 10.8 S'il s'avérait qu'une Transaction partiellement ou totalement remboursée avait en fait été autorisée ou effectuée par l'Utilisateur ou le Représentant de manière frauduleuse ou gravement négligente, Wirecard serait en droit d'annuler tout remboursement effectué et d'engager la responsabilité de l'Utilisateur Majeur ou du Représentant afin d'obtenir réparation de tout préjudice subi du fait de l'utilisation non conforme ou frauduleuse du Service Orange Cash. Wirecard pourra également, le cas échéant, facturer à l'Utilisateur ou le Représentant les frais de recherche prévus à l'annexe 1 conformément à l'article L133-19 IV du Code Monétaire et Financier.
- 10.9 L'Utilisateur Majeur ou le Représentant peut obtenir le remboursement d'une Transaction lorsqu'il ne l'a pas autorisée conformément aux conditions prévues dans les présentes conditions générales, lorsque les coordonnées du bénéficiaire communiquées à Wirecard par l'Utilisateur étaient incorrectes ou lorsque Wirecard est responsable de la mauvaise exécution d'une Transaction. Le remboursement ne pourra être demandé qu'à la condition que l'Utilisateur Majeur ou le Représentant ait notifié, dans chaque cas, la Transaction non autorisée ou mal exécutée sans tarder et au plus tard dans les treize (13) mois maximum suivant la date de débit de la Transaction litigieuse.
- 10.10 Wirecard remboursera l'Utilisateur Majeur ou le Représentant au plus tard à la fin du premier jour ouvrable suivant la réception de la demande de remboursement ou de toute autre information complémentaire pouvant être demandée pour confirmer le droit à un remboursement de l'Utilisateur Majeur ou du Représentant.
- 10.11 Si l'Utilisateur informe Wirecard qu'une transaction mal exécutée a été exécutée plus de treize (13) mois après la date de débit, Wirecard fera ses meilleurs efforts pour retracer cette transaction. Dans ce cas, Wirecard remboursera le montant de la transaction mal exécutée uni-



quement si elle parvient à récupérer les fonds auprès du bénéficiaire illégitime. Cette recherche pourra faire l'objet de frais de recherches.

10.12 En application des dispositions de la Directive Européenne n°2015/2366, Wirecard est tenue de coopérer avec les autres prestataires de services de paiement et de leur fournir toute information en sa possession afin de retracer les opérations mal exécutées. Dans ce cadre, si l'Utilisateur s'aperçoit que son Compte Orange Cash a été crédité par erreur, l'Utilisateur autorise expressément Wirecard à transmettre ses informations personnelles au prestataire de services de paiement du payeur exclusivement afin de permettre à ce dernier de contacter l'Utilisateur.

## Article 11 - Responsabilité de l'Utilisateur et du Représentant

- 11.1 L'Utilisateur doit prendre toute mesure pour protéger son téléphone mobile et sa Carte USIM intégrant le Service Orange Cash, et préserver son Code confidentiel. Le Représentant doit prendre toute mesure pour protéger et préserver ses Identifiants Représentant. L'Utilisateur et le Représentant doivent utiliser le Service Orange Cash conformément aux finalités spécifiées à l'article 2. Ils assument, comme indiqué à l'article 11.2, les conséquences de l'utilisation du Service Orange Cash tant qu'une demande de blocage n'aura pas été faite dans les conditions prévues à l'article 10.
- 11.2 Les Transactions non autorisées effectuées avant la demande de blocage sont à la charge de l'Utilisateur ou du Représentant dans la limite de cinquante (50) euros (L133-19 I du Code Monétaire et Financier). Toutefois leur responsabilité n'est pas engagée pour les Transactions effectuées sans saisie du Code confidentiel.
- 11.3 Les opérations de paiement non-autorisées consécutives à la perte ou au vol du téléphone mobile ou de la Carte USIM intégrant le Service Orange Cash, effectuées après la demande de blocage, sont à la charge de Wirecard, à l'exception des opérations effectuées par l'Utilisateur ou le Représentant.
- 11.4 Toutes les opérations non-autorisées sont à la charge de l'Utilisateur Majeur ou le Représentant, sans limitation de montant en cas de négligence grave aux obligations visées aux présentes conditions ainsi qu'en cas d'agissements frauduleux de l'Utilisateur ou du Représentant.
- 11.5 Le Représentant reconnaît qu'il sera seul responsable de l'utilisation des Comptes Jeunes conformément aux présentes ainsi que de l'ensemble des Fonctionnalités Orange Cash Jeunes et à ce titre s'engage à tenir Wirecard indemne de toute réclamation liée à cette utilisation par l'Utilisateur Mineur. Plus généralement, le Représentant se porte garant du respect des présentes conditions d'utilisation par les Utilisateurs Mineurs.

## Article 12 - Responsabilité de Wirecard

Wirecard ne pourra être tenue responsable de toute perte et de tout préjudice résultant:

- de toute cause découlant de circonstances imprévisibles extérieures et échappant à son contrôle;
- du refus du Service Orange Cash par un Accepteur;
- du respect par Wirecard des dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables;

- de toute perte ou altération de données, sauf si elle est causée par un manquement délibéré de la part de Wirecard;

Wirecard ne pourra également pas être tenue responsable:

- des pertes d'exploitation, de recettes, de clientèle, d'opportunité ou d'économies escomptées de l'Utilisateur ou du Représentant;
- de tout préjudice indirect de l'Utilisateur ou du Représentant.

## Article 13 - Remboursement des fonds disponibles sur le Compte Orange Cash

- 13.1 L'Utilisateur Majeur ou le Représentant a droit au remboursement des fonds figurant sur le ou les Comptes Orange Cash dont il est titulaire, à leur valeur nominale, à tout moment, en tout ou en partie. Pour obtenir le remboursement souhaité, l'Utilisateur Majeur ou le Représentant doit contacter le service client Orange Cash. Afin de traiter la demande de remboursement et pour se conformer aux dispositions légales et réglementaires applicables, le service client dédié Orange Cash demandera à l'Utilisateur Majeur ou au Représentant de fournir tout document et informations permettant de vérifier son identité.
- 13.2 L'Utilisateur Majeur ou le Représentant peut demander le remboursement des fonds figurant sur son Compte Utilisateur Majeur ou sur le ou les Comptes Jeunes dont il est titulaire pendant un délai maximum de trente (30) ans à compter de l'expiration ou la résiliation de Compte Orange Cash concerné. Le remboursement sera effectué, au choix de l'Utilisateur Majeur ou du Représentant, par virement sur un compte bancaire au nom de l'Utilisateur Majeur ou du Représentant ou en espèces. En cas de remboursement en espèces Wirecard pourra recourir à un service de transmission de fonds permettant le retrait d'espèces et pourra alors demander à l'Utilisateur Majeur ou au Représentant la communication d'un justificatif de domicile. En cas de demande de remboursement par virement, l'Utilisateur Majeur ou le Représentant sera remboursé sous quatre (4) jours ouvrables à compter de la réception par Wirecard d'une demande complète et des éventuels justificatifs. Si l'Utilisateur Majeur ou le Représentant demande le remboursement vers un compte qui n'est pas celui qui a servi au chargement, Wirecard demandera au préalable l'ensemble des justificatifs visés à l'article 13.2. En cas de demande de remboursement en espèces, l'Utilisateur Majeur ou le Représentant sera remboursé sous dix (10) jours ouvrables à compter de la réception par Wirecard d'une demande complète et des justificatifs visés à l'article 13.2. Tous les remboursements, quel qu'en soit le mode, sont effectués en France.
- 13.3 Le remboursement de l'intégralité des fonds figurant sur un Compte Orange Cash à l'Utilisateur ou au Représentant, entraîne la résiliation automatique du Compte concerné.

## Article 14 - Blocage d'un Compte Orange Cash et refus de transaction

- 14.1 Wirecard est susceptible de bloquer, restreindre ou annuler à tout moment un Compte Orange Cash pour l'un des raisons suivantes:
- si le Compte Orange Cash est suspecté d'être utilisé d'une manière non-autorisée ou frauduleuse;
  - pour protéger la sécurité du Compte Orange Cash;

- si la loi l'y contraint;
  - si le téléphone mobile de l'Utilisateur est volé, perdu ou si la ligne qui y est associée est suspendue par Orange;
  - si l'Utilisateur ou le Représentant ne paie pas les sommes dues dans le cadre de l'usage du Service Orange Cash.
- 14.2 Wirecard mettra en œuvre les moyens nécessaires pour informer l'Utilisateur ou le Représentant en cas de blocage, de restriction ou d'annulation de son Service Orange Cash sauf si le fait de l'en informer compromettrait des mesures de sécurité légitimes ou serait illégal. Dans ce cadre, l'Utilisateur autorise expressément Wirecard à le contacter par tout moyen à sa disposition (y compris par email, SMS ou notification dans l'Application).
- 14.3 Wirecard débloquera le Compte Orange Cash dès que possible lorsque les raisons ayant conduit à l'arrêt de son utilisation auront disparu.
- 14.4 Wirecard pourra refuser une Transaction réalisée avec un Compte Orange Cash dans les cas suivant:
- si l'Utilisateur ou le Représentant ne dispose pas de fonds suffisants sur son Compte Orange Cash pour en couvrir le montant et/ou tous frais applicables;
  - si l'Utilisateur ou le Représentant agit en violation des présentes conditions générales;
  - si le mobile associé à un Compte Orange Cash est déclaré perdu ou volé;
  - si Wirecard estime que la Transaction est suspecte ou illégale;
  - si la Transaction fait dépasser à l'Utilisateur et le cas échéant au Représentant ses limites et plafonds et que Wirecard n'a pu procéder à la vérification de leur identité;
  - si la loi, un tribunal ou toute autre entité contraint Wirecard à refuser cette Transaction;
  - en raison d'erreurs, de pannes (techniques ou autres) ou de refus opposés par des Accepteurs, les organismes de traitement des paiements, les réseaux bancaires ou les systèmes de paiement; ou
  - si la Transaction concerne des jeux d'argent non approuvés par les Accepteurs.
- 14.5 Si Wirecard était amenée à refuser une Transaction, l'Utilisateur Majeur ou le Représentant en serait informé le plus tôt possible et, en tout état de cause, dans le délai d'un (1) jour ouvrable, ainsi que des motifs du refus dans les meilleurs délais, sauf si le fait d'informer l'Utilisateur Majeur ou le Représentant compromettrait des mesures de sécurité légitimes ou serait par ailleurs illégal. Wirecard indiquera également les conditions dans lesquelles l'Utilisateur Majeur ou le Représentant pourra contester le refus de la Transaction.
- 14.6 En cas de refus, l'Utilisateur Majeur ou le Représentant pourra également contacter son service client Orange Cash pour obtenir toutes les informations qu'il jugera nécessaire.
- 14.7 En cas de refus par Wirecard d'une Transaction, les conditions générales continueront à s'appliquer et Wirecard continuera de fournir le Service Orange Cash.
- 14.8 Wirecard ne pourra pas être tenue responsable des dommages éventuellement subis par l'Utilisateur ou le Représentant et résultant:
- du blocage, restriction ou annulation d'un Compte Orange Cash dans les conditions de l'article 14.1;
  - du refus d'une Transaction par Wirecard dans les conditions de l'article 14.4;
  - de toute cause découlant de circonstances imprévisibles

- extérieures et échappant à son contrôle, tels qu'un appareil ne fonctionnant pas, des grèves ou tout autre événement qui n'est pas sous le contrôle de Wirecard et qui auraient, de toute façon, été inévitables malgré les efforts déployés;
- du respect par Wirecard de la réglementation;
- de tout problème d'utilisation de l'Application Orange Cash auprès d'un vendeur en particulier ou pour payer en ligne.

## Article 15 - Rétractation, résiliation et suspension du Service Orange Cash

- 15.1 L'Utilisateur Majeur bénéficie d'un droit de rétractation pendant un délai maximum de quatorze (14) jours qui court à partir de la date d'activation de son Service Orange Cash. Le Représentant non Utilisateur Majeur bénéficie d'un droit de rétractation pendant un délai maximum de quatorze (14) jours qui court à partir de la date d'activation des Fonctionnalités Orange Cash Jeunes, à savoir la date d'activation du premier Compte Jeune.
- Ils pourront se faire rembourser le solde du Compte Jeune diminué des gratifications, bonifications et abondements potentiellement perçus dans le cadre de l'activation et de l'utilisation du Compte Jeune.
- Il est précisé qu'en effectuant le premier rechargement de son Compte Utilisateur Majeur ou d'un Compte Jeune, l'Utilisateur Majeur ou le Représentant manifeste la volonté de bénéficier du Service Orange Cash immédiatement. En conséquence, si un Compte Orange Cash a été chargé et/ou utilisé avant la fin du délai de rétractation de quatorze (14) jours calendaires et que le Représentant ou l'Utilisateur Majeur se rétracte, les fonds et les frais liés à toute Transaction qui aura été effectuée seront déduits du solde dudit Compte.
- Pour exercer son droit de rétractation, l'Utilisateur Majeur ou le Représentant devra contacter le service client dédié Orange Cash qui lui expliquera les modalités à suivre.
- 15.2 L'Utilisateur Majeur et le Représentant ont la possibilité de résilier leur Compte Orange Cash ou ceux de leurs Utilisateurs Mineurs à tout moment en informant le service client Orange Cash.
- 15.3 Il est précisé qu'à tout moment et sans préavis le Représentant peut décider de résilier uniquement certains Comptes Jeunes et que lorsqu'il est également Utilisateur Majeur, il peut décider de résilier uniquement son Compte Utilisateur Majeur et de conserver son ou ses Comptes Jeune(s).
- 15.4 Les fonds encore disponibles sur le ou les Comptes Orange Cash seront remboursés sous réserve des vérifications d'identité requises au titre du remboursement des fonds (après déduction de tous les frais de remboursement applicables définis dans l'annexe 1) et sous réserve des conditions détaillées à l'article 13.
- Wirecard peut résilier, de plein droit et sans délai, un Compte Orange Cash dans les cas suivants:
- manquement de l'Utilisateur ou du Représentant aux présentes conditions générales;
  - non-paiement par l'Utilisateur ou le Représentant de toutes les Transactions qu'il a effectuées et les frais associés à l'utilisation de son Service Orange Cash après relance restée infructueuse; ou
  - perte par Wirecard de l'autorisation d'émettre le Service Orange Cash;

- non-utilisation du Compte Orange Cash par l'Utilisateur pendant douze (12) mois consécutifs;
  - décès de l'Utilisateur ou du Représentant;
  - comportement menaçant ou abusif avec le personnel de Wirecard ou de toute autre personne agissant pour le compte de Wirecard; ou
  - utilisation par l'Utilisateur ou le Représentant d'un Compte Orange Cash à des fins frauduleuses ou illégales.
- 15.5 Outre les cas prévus ci-dessus, Wirecard peut également résilier le Service Orange Cash sans motif, en respectant un préavis de deux (2) mois.
- 15.6 En cas de résiliation du Service Orange Cash, l'Utilisateur Majeur ou le Représentant en sera informé dans les plus brefs délais, si Wirecard est autorisée à l'en informer, sauf si le fait de l'en informer compromettrait des mesures de sécurité légitimes ou serait illégal. L'Utilisateur Majeur ou le Représentant (ou leurs ayants-droit) devra informer Wirecard dans un délai de trois (3) mois de ce qu'il entend faire des fonds déposés sur un Compte Orange Cash. L'Utilisateur Majeur ou le Représentant pourra se faire rembourser les fonds conformément aux dispositions de l'article 13. Les fonds utilisés lors de Transactions autorisées et tous frais dus au titre de l'utilisation d'un Compte Orange Cash avant la résiliation effective du Service Orange Cash ne seront pas remboursés.
- 15.7 Si un Compte Orange Cash est annulé ou résilié, Wirecard le bloquera immédiatement afin que le Compte Orange Cash ne puisse plus être utilisé. Toutefois, le Représentant peut décider de résilier uniquement certains Comptes Jeunes, seuls le ou les comptes concernés seront alors bloqués.
- 15.8 L'Utilisateur Majeur ou le Représentant pourra demander le remboursement des sommes inutilisées, dans les conditions détaillées à l'article 13. En cas d'utilisation de tout ou partie des sommes contenues sur un Compte Orange Cash, dans le cadre de Transactions autorisées ou en cours d'autorisation, ayant ou non généré l'application de frais d'utilisation, l'Utilisateur Majeur ou le Représentant ne pourra plus prétendre au remboursement de ces sommes.
- 15.9 Wirecard se réserve le droit de suspendre l'utilisation de tout instrument de paiement lié au Compte Orange Cash de tout Utilisateur qui ne réalise aucune Transaction et ne contacte pas le service Client Orange Cash pendant une période de douze (12) mois. Le cas échéant, l'Utilisateur dont le compte Orange Cash est suspendu pourra contacter le service client Orange Cash pour le réactiver. L'Utilisateur Majeur et le Représentant sont informés que les frais mensuels d'abonnement définis à l'annexe 1 sont dus même si l'Utilisateur ne réalise pas de Transaction et pendant toute la durée de suspension du compte Orange Cash.

## Article 16 - Modification des conditions générales d'utilisation du Service Orange Cash et des prestations

- 16.1 Wirecard peut modifier les présentes conditions générales à tout moment en publiant une nouvelle version de celles-ci sur le site web [orangecash.fr](http://orangecash.fr) et sur l'Application Orange Cash et en informant l'Utilisateur Majeur ou le Représentant (par courrier électronique, sms, notification dans l'Application Orange Cash ou tout autre moyen) au moins deux (2) mois avant leur entrée en vigueur.
- 16.2 La version en vigueur des conditions générales du Service

Orange Cash peut à tout moment être consultée depuis l'Application Orange Cash ou depuis le site web [orangecash.fr](http://orangecash.fr). En outre, l'Utilisateur Majeur ou le Représentant peut demander à tout moment et gratuitement une copie desdites conditions générales en contactant son service Client Orange Cash.

- 16.3 Les présentes conditions générales pourront être modifiées dès lors que les modifications porteront sur:
- l'ajout, le remplacement ou la suppression de fonctionnalité du Service Orange Cash tel que défini dans les présentes;
  - les systèmes d'exploitation ou les fonctions du produit;
  - les technologies;
  - le système bancaire ou financier; ou
  - les dispositions légales ou réglementaires applicables.
- 16.4 Sous réserve des dispositions de l'article 7.7 des présentes, la modification et les nouvelles conditions générales prendront automatiquement effet deux (2) mois après réception de la notification de la modification. Au cours de ce délai de notification de deux (2) mois, l'Utilisateur Majeur ou le Représentant peut refuser ladite modification en informant le service client Orange Cash. Le service Orange Cash sera dès lors immédiatement résilié et l'Utilisateur Majeur ou le Représentant pourra demander le remboursement du solde encore disponible sur le ou les Compte(s) Orange Cash dans les conditions prévues à l'article 13. Dans l'hypothèse où l'Utilisateur Majeur ou le Représentant ne notifie pas au service Client Orange Cash son refus de ladite modification dans le délai imparti de deux (2) mois, il sera réputé accepter les nouvelles conditions générales.
- 16.5 Wirecard se réserve également le droit de cesser la commercialisation et d'interrompre le Service Orange Cash à sa seule discrétion. Dans ce cas Wirecard en informera l'Utilisateur Majeur ou le Représentant au moins deux (2) mois avant la date de suppression du service. L'Utilisateur Majeur ou le Représentant pourra demander le remboursement du solde encore disponible sur le ou les Compte(s) Orange Cash concernés dans les conditions prévues à l'article 13 sans qu'aucun frais de remboursement ne puisse lui être facturé.

## Article 17 - Protection des données et charte de confidentialité

- 17.1 Wirecard s'engage à traiter les données personnelles des Utilisateurs et Représentants recueillies au moment de la souscription au Service Orange Cash conformément aux dispositions de sa charte de confidentialité publiée à la fin de ces conditions générales.
- 17.2 Wirecard étant une société de droit anglais, les dispositions du Data Protection Act 1998 s'appliquent, à l'exclusion des dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## Article 18 - Réclamation

- 18.1 En cas de réclamation, l'Utilisateur Majeur ou le Représentant peut contacter le service client Orange Cash par courrier électronique à l'adresse [Support.orangecash@wirecard.com](mailto:Support.orangecash@wirecard.com). Le service client Orange Cash s'efforcera d'apporter une réponse à toute réclamation relative au Service Orange Cash dans un délai de quinze (15) jours. Le service client Orange Cash traitera les réclamations qui lui

parviennent avec diligence et impartialité.

- 18.2 Dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans les quinze jours ouvrables pour des raisons échappant au contrôle de Wirecard, l'Utilisateur recevra un message l'informant qu'un délai supplémentaire sera nécessaire. En tout état de cause, l'Utilisateur recevra une réponse définitive au plus tard trente-cinq (35) jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation.
- 18.3 En cas de réponse insatisfaisante, l'Utilisateur Majeur ou le Représentant peut soumettre sa réclamation, en français, au service de médiation financière du Royaume Uni, dont les coordonnées sont: Financial Ombudsman - South Quay Plaza, 183 Marsh Wall, Londres E14 9SR, complaint.info@financial-ombudsman.org.uk. La procédure peut être consultée en français sur le site [www.financial-ombudsman.org.uk/help/french/votre\\_reclamation\\_et\\_le.htm](http://www.financial-ombudsman.org.uk/help/french/votre_reclamation_et_le.htm)
- 18.4 En cas de litige relatif à toute Transaction effectuée à l'aide du Service Orange Cash, il appartient à l'Utilisateur Majeur ou le Représentant de le régler avec la personne auprès de laquelle il a effectué ladite Transaction. Wirecard n'est pas responsable de la qualité, de la sécurité ou de tout autre aspect des biens ou services achetés à l'aide du Service Orange Cash.

## Article 19 - Assistance et service clients

- 19.1 Pour toutes les questions et informations relatives au Service Orange Cash, l'Utilisateur Majeur ou le Représentant a à sa disposition, par téléphone ou sur le site [ww.orange-cash.fr](http://ww.orange-cash.fr), un service client dédié Orange Cash.
- 19.2 L'Utilisateur Majeur ou le Représentant peut accéder à son service client dédié Orange Cash:
- 19.2.1 par téléphone au 09 69 36 39 60 (prix défini selon l'opérateur) du lundi au samedi.
- 19.2.2 Par mail à l'adresse suivante: [Support.orangecash@wirecard.com](mailto:Support.orangecash@wirecard.com)
- 19.2.3 Par courrier postal à l'adresse Service Client Orange Cash Postfach 31 05 44, 04163 Leipzig Allemagne
- 19.2.4 Sur le site internet [www.orangecash.fr](http://www.orangecash.fr)

## Article 20 - Loi applicable et juridiction compétente

- 20.1 Les présentes conditions générales d'utilisation sont soumises au droit français.
- 20.2 Tout litige survenant entre les parties et relatif à la conclusion, interprétation, exécution et résiliation des présentes devra être soumis à la compétence des juridictions françaises compétentes.

## Annexe 1: Limites, plafonds et frais applicables

<b>LIMITES D'UTILISATION ORANGE CASH APPLICABLES A L'UTILISATEUR MAJEUR EN L'ABSENCE DE SOUSCRIPTION AUX FONCTIONNALITES ORANGE CASH JEUNES</b>		
	Orange Cash	Option Orange Cash Plus
Solde maximum par Compte	250 € par période de 30 jours	5.000 €
Rechargement maximum	250 € par période de 30 jours	20.000 € par année civile
Rechargement maximum par carte bancaire par période de 30 jours	250 €	3.000 € par année civile
Rechargement maximum par Voucher, Cash Back et virement bancaire par période de 30 jours	250 €	3.000 € par année civile
Montant maximum par transaction en points de vente	250 €	Plafond variable selon les règles applicables à chaque commerçant Accepteur*
Montant maximum d'une transaction sans code secret	Plafond variable selon les règles applicables à chaque commerçant Accepteur*	Plafond variable selon les règles applicables à chaque commerçant Accepteur*
Nombre maximum de transactions de petit montant sans code secret	5	5
Valeur maximum d'argent transféré par mois	-	500 €
Valeur maximum d'argent transféré par an	-	6.000 €

\* voir conditions auprès des commerçants Accepteurs

<b>LIMITES D'UTILISATION ORANGE CASH APPLICABLES PAR DEFAUT A L'UTILISATEUR MAJEUR ET AUX UTILISATEURS MINEURS EN CAS DE SOUSCRIPTION AUX FONCTIONNALITES ORANGE CASH JEUNES</b>		
	Orange Cash Jeunes	Option Orange Cash Jeunes Plus
<b>Solde maximum par Compte</b>		
pour le Représentant titulaire d'un Compte Utilisateur Majeur à partager entre le Compte de l'Utilisateur Majeur et des Utilisateurs Mineurs	250€ par mois*	5.000€
<b>Rechargement maximum</b>		
pour le Représentant titulaire d'un Compte Utilisateur Majeur à partager entre le Compte de l'Utilisateur Majeur et des Utilisateurs Mineurs	250€ par mois*	-
Rechargement maximum par carte bancaire par période de 30 jours	250 €	3000 €
Rechargement mensuel maximum par Voucher, Cash Back et virement bancaire par période de 30 jours	250 €	3000 €
Montant maximum par transaction en points de vente	250 €	Plafond variable selon les règles applicables à chaque commerçant Accepteur*
Montant maximum d'une transaction sans code secret	Plafond variable selon les règles applicables à chaque commerçant Accepteur*	Plafond variable selon les règles applicables à chaque commerçant Accepteur*
Nombre maximum de transactions de petit montant sans code secret	5	5
<b>Transfert d'argent: fonctionnalité disponible uniquement pour un Représentant titulaire d'un Compte Utilisateur Majeur avec l'Option Orange Cash Jeunes Plus</b>		
Valeur maximum d'argent transféré par mois	-	500 €
Valeur maximum d'argent transféré par an	-	6 000 €

\* voir conditions auprès des commerçants Accepteurs

Limites d'utilisation spécifiques à la fonctionnalité «Recevoir de l'argent» applicable à tous		
	Orange Cash ou Orange Cash Jeunes	option Orange Cash Plus ou Orange Cash Jeunes Plus
Montant maximum par transaction	60 €	250 €
Montant mensuel maximum	60 €	250 €
Nombre d'envoyeurs différents (sur la base des numéros de cartes bancaires utilisées)	10	30
Frais d'utilisation applicables au service Orange Cash	Prix en Euros	
Frais d'accès au service Orange Cash (y compris fonctionnalités Orange Cash Jeunes)	GRATUIT	
Frais d'activation du service Orange Cash	GRATUIT	
Frais de gestion mensuelle du service	GRATUIT Si vous réalisez au moins 1 paiement ou un rechargement par carte bancaire ou par virement bancaire par mois. En l'absence d'utilisation de votre service Orange Cash pendant une période supérieure à un mois, des frais d'un montant d'1 € par mois pourront être prélevés.	
Frais de cotisation annuelle au service Orange Cash	GRATUIT	
Frais de clôture d'un Compte Orange Cash	GRATUIT	
Frais de transaction en euros en point de vente	GRATUIT	
Frais de transaction en euros en ligne	GRATUIT	
Frais associés à une transaction dans une autre devise que l'euro	3%	
Frais de rechargement d'un Compte Orange Cash par virement bancaire	0,79€ (hors frais bancaires)	
Frais de rechargement par carte bancaire (y compris via le Site Internet Représentant)	0,79 €	
Frais de rechargement du compte par un tiers	0,79 €	
Frais pour un transfert d'argent <b>entre</b> comptes <b>Orange Cash</b>	GRATUIT	
Option Orange Cash Plus	GRATUITE	
Option Orange Cash Jeunes Plus	GRATUITE	
Frais de gestion en cas de dépassement du solde disponible sur un Compte Orange Cash	5€	
Coût d'un appel au service client	non surtaxé, tarif défini par votre opérateur	
Coût d'un appel au service d'assistance en cas de perte ou de vol	non surtaxé, tarif défini par votre opérateur	

## Préambule

Wirecard, en partenariat avec les sociétés Orange et Visa Europe Services Inc., met à disposition des clients d'Orange titulaires d'une offre de téléphonie mobile Orange répondant à la définition d'Utilisateur tels que définis ci-après, un service constitué d'un compte de monnaie électronique (prépayé et rechargeable) s'appuyant sur le service Apple Pay permettant à un Utilisateur tel que défini ci-dessous de réaliser chez les commerçants membres du réseau Visa des opérations de paiement et, sous conditions d'éligibilité, de réaliser des transferts d'argent aux Utilisateurs Plus («Service Orange Cash»).

Le Service Orange Cash est un instrument de paiement prépayé rechargeable émis et opéré par Wirecard sur le réseau Visa. Le Service de paiement Orange Cash peut être utilisé auprès de tous les commerçants agréés Visa, en France métropolitaine pour l'Offre de base Orange Cash, et en France Métropolitaine ainsi qu'à l'étranger pour l'Option Orange Cash Plus. La procédure d'installation de l'application Orange Cash que dans la zone de couverture du réseau de téléphonie mobile Orange en France métropolitaine.

L'Application Orange Cash est téléchargeable gratuitement. L'utilisation du Service Orange Cash peut selon ses modalités d'utilisation faire l'objet de frais détaillés en annexe 1.

Les conditions générales d'utilisation du Service Orange Cash présentées ci-dessous lient les Utilisateurs du Service Orange Cash à Wirecard. Wirecard sera seule responsable en cas de problèmes ou de litiges pouvant naître à l'occasion de la fourniture du Service Orange Cash qui lui seraient imputables.

L'accès et l'utilisation du Service Orange Cash objet des présentes supposent l'acceptation préalable et inconditionnelle par l'Utilisateur, d'une part, des conditions générales d'utilisation de l'Application Orange Cash relevant de la seule responsabilité d'Orange, et de toute modification de celles-ci et, d'autre part, des présentes conditions générales d'utilisation du Service Orange Cash relevant de la seule responsabilité de Wirecard.

## Article 1 – Définitions

**Accepteurs:** désigne les commerçants membres du réseau Visa qui s'équipent d'un terminal de paiement électronique dans le but d'accepter le paiement d'achats de biens ou de prestations de services en point de vente ou sur un site internet avec le Service Orange Cash.

**Apple Pay:** désigne la plate-forme de paiement qui utilise la technologie d'Apple pour permettre aux utilisateurs d'effectuer des paiements à l'aide de produits Apple en NFC ou en ligne.

**Apple Wallet:** désigne l'application mise à disposition par Apple des détenteurs de Terminaux Apple Compatible permettant de dématérialiser et d'accéder à toutes types de cartes (ex. cartes de fidélité, cartes bancaires, cartes d'embarquement), tickets, billets (ex. ticket de cinéma, tickets de spectacles ou concert) ou coupons et pouvant être utilisée en tant qu'instrument de paiement lorsqu'il est associé à ApplePay.

**Application Orange Cash iOS ou Application:** désigne l'application mobile gratuite disponible ou téléchargeable à partir de l'App Store sur le téléphone mobile de l'Utilisateur permettant de s'inscrire au Service Orange Cash, de payer et de gérer son Compte Orange Cash conformément aux présentes conditions générales d'utilisation.

**Carte USIM:** désigne la carte à puce microprocesseur permettant l'identification de l'Utilisateur à la fois sur les réseaux 2G (GSM, GPRS), EDGE, 3G (UMTS), HSDPA et 4G.

**Code confidentiel Apple:** désigne le code à 4 ou 6 chiffres permettant de déverrouiller les terminaux de marque Apple et devant être saisi par l'Utilisateur à chaque fois qu'il en reçoit l'instruction pour utiliser l'Application Orange Cash iOS.

**Compte Orange Cash:** désigne le compte technique de monnaie électronique prépayé rechargeable créé sur la plateforme de Wirecard pouvant être utilisé exclusivement par l'Utilisateur afin de réaliser des paiements conformément aux conditions définies aux présentes.

**Identifiant Apple:** désigne l'identifiant personnel ou identifiant iCloud, pouvant être créé en ligne sur [www.icloud.com](http://www.icloud.com) ou lors de l'activation d'un appareil Apple, et qui permet d'accéder à

des services supplémentaires sur les appareils Apple (Cloud, App Store, interopérabilité des appareils...)

**Mot de Passe Orange Cash:** désigne le «dispositif de sécurité personnalisé» se présentant sous la forme d'une chaîne alphanumérique de 8 caractères définie par l'Utilisateur lors de la création de son Compte Orange Cash. Ce mot de passe est géré par Wirecard, il sera demandé en cas de changement de Terminal Apple Compatible par l'Utilisateur et lors de l'association du Service Orange Cash avec Apple Pay.

**NFC (Near Field Communication):** désigne la technologie qui permet d'effectuer du paiement sans contact (ou paiement NFC), sous réserve de disposer d'une offre et d'un terminal compatibles, chez les commerçants dotés de terminaux de paiement acceptant cette technologie.

**Orange:** désigne l'opérateur de téléphonie mobile Orange. Orange assure la mise à disposition de l'Application Orange Cash iOS à ses clients pour pouvoir souscrire au Service Orange Cash. Orange est, à ce titre, responsable de l'Application Orange Cash iOS.

**Terminal Apple Compatible:** désigne les terminaux de marque Apple compatibles avec le Service Orange Cash. Il est précisé que seuls les iPhone et Apple Watch compatibles avec Apple Pay (dont la liste est disponible sur <http://orangecash.fr>) sont compatibles avec le Service Orange Cash.

**Touch ID:** désigne la fonctionnalité de reconnaissance d'empreinte digitale disponible sur les Terminaux Apple Compatibles et utilisé comme «dispositif de sécurité personnalisé» lorsqu'elle remplace la saisie du Code confidentiel Apple.

**Transaction:** désigne tout paiement ou transfert d'argent réalisé en utilisant le Service Orange Cash.

**Utilisateur:** désigne toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine ayant la jouissance d'une ligne téléphonique mobile Orange avec un forfait post-payé (y compris bloqué / Sosh), d'un Terminal Apple Compatible, d'une Carte USIM, ayant souscrit au Service Orange Cash en fournissant notamment à Wirecard ses données personnelles (numéro de téléphone, nom de famille, prénom, date de naissance, natio-

nalité, adresse postale et adresse e-mail) et plus généralement remplissant les conditions énoncées à l'article 4.1 ci-dessous.

**Wirecard:** désigne Wirecard Card Solutions Ltd. dont le siège social est 3rd Floor Grainger Chambers, 3-5 Hood Street, Newcastle upon Tyne, NE1 6JQ, Royaume-Uni, et qui est immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 7875693. Wirecard est un établissement de monnaie électronique agréé par la Financial Conduct Authority (autorité des services financiers) au Royaume-Uni et autorisé à émettre de la monnaie électronique en France. L'agrément de Wirecard peut être consulté auprès de la Financial Conduct Authority, 25 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 5HS - Royaume-Uni (<http://www.fsa.gov.uk/register/home.do>). Wirecard propose sous sa seule responsabilité le Service Orange Cash et est à ce titre responsable de la gestion courante du Service Orange Cash.

Apple, Apple Pay, App Store, iPhone, Touch ID ainsi que les logos Apple sont des marques déposées appartenant à Apple Inc.

## Article 2 - Objet

- 2.1 Le Service Orange Cash est un service de monnaie électronique à l'usage exclusif de l'Utilisateur, lui permettant, en point de vente ou sur le web, de réaliser des opérations de paiement et transférer de l'argent à d'autres Utilisateurs (sous condition d'éligibilité, comme décrit ci-dessous).
- 2.2 En point de vente physique, le Service Orange Cash permet de réaliser des opérations de paiement de biens et services uniquement avec Apple Pay chez des Accepteurs ou automates compatibles avec la technologie NFC d'Apple Pay. Les conditions d'acceptation du Service Orange Cash peuvent varier dans le temps selon l'évolution des technologies et des réglementations applicables.
- 2.3 Le Service Orange Cash peut permettre de réaliser, à l'étranger, des opérations de paiement, sur des équipements électroniques affichant la marque VISA. Cette possibilité peut toutefois être limitée voire impossible dans certains pays ou dans certaines conditions.
- 2.4 L'Application Orange Cash iOS peut permettre de transférer de l'argent d'un Compte Utilisateur Plus vers un autre Compte Utilisateur Plus. Cette fonctionnalité n'est pas ouverte aux Utilisateurs titulaires de l'offre de base Orange Cash.
- 2.5 Le Service Orange Cash ne peut être utilisé qu'à des fins non professionnelles. L'Utilisateur s'interdit d'en faire un usage différent de ceux décrits ci-dessus.

## Article 3 - Conditions préalables à l'utilisation du Service Orange Cash

- 3.1 Le Service Orange Cash est fourni par Wirecard.
- 3.2 Pour pouvoir utiliser le Service Orange Cash, l'Utilisateur doit satisfaire aux conditions générales d'utilisation du Service Orange Cash telles que définies aux présentes.
- 3.3 Le respect plein et entier de ces conditions générales d'utilisation devra perdurer pendant toute la durée d'utilisation du Service Orange Cash pour garantir le bon fonctionnement du Service Orange Cash.
- 3.4 Un Utilisateur ne peut bénéficier que d'un seul Compte Orange Cash, et ledit Compte ne peut être associé qu'à une seule Carte USIM.
- 3.5 Pour être en mesure de souscrire au Service Orange Cash

puis de l'activer, l'Application Orange Cash iOS doit être téléchargée sur le Terminal Apple Compatible de l'Utilisateur à partir de l'App Store.

- 3.6 Pour utiliser le Service Orange Cash, l'Utilisateur accepte que Wirecard informe Orange de la souscription de l'activation et/ou de la fermeture du Compte Orange Cash pour les besoins de leurs services clients respectifs. Comme indiqué dans les conditions générales de l'Application Orange Cash iOS, l'Utilisateur accepte qu'Orange informe Wirecard des événements relatifs à la ligne mobile Orange associée au Service Orange Cash susceptibles d'impacter la bonne fourniture du Service Orange Cash à l'Utilisateur (ex. blocage, suspension, résiliation etc. de la ligne mobile Orange).

## Article 4 - Souscription et activation du Service Orange Cash

- 4.1 Pour pouvoir utiliser le Service Orange Cash, l'Utilisateur doit:
  - être une personne physique capable;
  - être âgé d'au moins 18 ans;
  - être titulaire ou avoir la jouissance d'une ligne mobile Orange avec un forfait post-payé (y compris bloqué / Sosh) compatible;
  - résider en France métropolitaine;
  - être en possession d'un Terminal Apple Compatible;
  - disposer d'un Identifiant Apple;
  - être en possession d'une Carte USIM compatible fournie par Orange;
  - ne pas être titulaire d'un Compte Orange Cash;
  - être titulaire d'une carte de crédit ou de débit sur laquelle est apposée le logo Visa ou Mastercard (à l'exclusion de toute carte de paiement prépayée); et
  - ne pas être identifié sur une liste noire internationale ou une liste liée au terrorisme.Le fait de ne pas remplir l'une quelconque de ces conditions entraîne l'impossibilité de souscrire un Compte Utilisateur.

- 4.2 L'Utilisateur a la possibilité d'opter pour l'une des deux modalités de service suivantes:
  - **Offre de base Orange Cash:** l'Utilisateur qui choisit l'Offre de base Orange Cash peut utiliser le Service Orange Cash en le chargeant et rechargeant pour un montant maximum de 250 € par période 30 jours, dans les conditions, limites, plafonds et frais précisés à l'annexe 1. Le Service Orange Cash ne peut être utilisé que pour réaliser des achats de biens ou de services sur le territoire français et dans la limite de 250 euros par période de 30 jours. La fonctionnalité de transfert d'argent n'est pas accessible aux Utilisateurs de l'Offre de base Orange Cash. Pour souscrire au Service Orange Cash, l'Utilisateur Offre de base Orange Cash doit fournir lors de son inscription, via l'Application Orange Cash iOS, les informations personnelles suivantes: nom et prénom, adresse, date de naissance, adresse de courrier électronique et nationalité.
  - **Option Orange Cash Plus:** l'Utilisateur Plus peut utiliser le Service Orange Cash aussi souvent qu'il le souhaite dans la limite de 20 000 € par année civile et partout dans le monde sur le réseau Visa, dans les conditions,



limites, plafonds et frais précisés à l'annexe 1 (sous réserve des autres limites qui pourront être imposées pour des raisons de sécurité et de gestion des risques). Pour y souscrire, il doit fournir lors de son inscription, via l'Application Orange Cash iOS ou par courrier électronique, les informations personnelles suivantes: nom et prénom, adresse, date de naissance, adresse de courrier électronique et nationalité. L'Utilisateur Plus doit en outre adresser à Wirecard un document en cours de validité attestant de son identité (tel que la copie recto-verso d'une pièce d'identité avec photo) ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de trois (3) mois (tel que la copie d'une facture de gaz, d'eau ou d'électricité). Ces pièces justificatives peuvent être envoyées directement à Wirecard via l'Application Orange Cash iOS.

Il est précisé que dès lors que l'Utilisateur devient représentant d'un utilisateur mineur et souscrit aux fonctionnalités Orange Cash Jeunes, les limites et plafonds d'usage de son Compte Orange Cash seront réduits conformément aux conditions générales qui auront été acceptées par ce dernier lors de la souscription aux fonctionnalités jeunes. Il est à noter qu'un mineur détenteur d'un Terminal Apple Compatible ne pourra bénéficier du Service Orange Cash, l'application Orange Cash pour les mineurs n'étant pas disponible sur iOS.

#### 4.3 Règles générales

4.3.1 L'Utilisateur atteste que les informations fournies au moment de l'inscription au Service Orange Cash sont exactes et à jour, et garantit utiliser le Service Orange Cash conformément aux présentes conditions générales d'utilisation et aux réglementations et législations applicables.

4.3.2 La souscription au Service Orange Cash à partir d'un Terminal Apple Compatible s'effectue directement et exclusivement depuis l'Application Orange Cash iOS. En créant et activant un Compte Orange Cash ou en utilisant le Service Orange Cash à tout moment, l'Utilisateur accepte expressément les présentes conditions ainsi que les conditions de l'Application Orange Cash iOS.

4.3.3 L'Utilisateur autorise Wirecard à communiquer avec lui par sms, e-mail et notification dans l'Application Orange Cash iOS pour l'informer en tant que de besoin sur le suivi et la gestion du Service Orange Cash.

4.3.4 Wirecard se réserve le droit de vérifier l'exactitude et la véracité de l'ensemble des informations fournies par l'Utilisateur. Wirecard se réserve également le droit de demander et ce à tout moment à l'Utilisateur tout document supplémentaire attestant de son nom et de son adresse.

4.3.5 Une fois inscrit au Service Orange Cash, l'Utilisateur recevra un e-mail de bienvenue auquel seront jointes les présentes conditions générales. Ces dernières seront également disponibles à tout moment auprès du service client Orange Cash:

- Par téléphone au 09 69 36 39 60 (coût d'un appel local), du lundi au samedi, de 8h à 20h (horaire donné à titre indicatif et susceptible d'évolution. Les horaires du service client sont disponibles sur le site web [www.orangecash.fr](http://www.orangecash.fr))
- Par E-mail à: [Support.orangecash@wirecard.com](mailto:Support.orangecash@wirecard.com)
- Par courrier à: Service Client Orange Cash, Postfach 31 05 44 - 04163 Leipzig - Allemagne.

4.3.6 A la fin du processus d'inscription au Service Orange Cash sur son Terminal Apple Compatible, l'Utilisateur doit

choisir un Mot de Passe Orange Cash qui fera office de dispositif de sécurité personnalisé lors de l'association du Service Orange Cash avec Apple Pay et pour tout changement de Terminal Apple Compatible. L'Utilisateur doit choisir un Mot de Passe Orange Cash composé d'une chaîne de 8 caractères alphanumériques, qui ne soit pas facilement identifiable par un tiers,

4.3.7 Afin de pouvoir réaliser des paiements NFC en points de vente, l'Utilisateur doit ajouter l'Application iOS Orange Cash à l'Apple Wallet disponible sur son Terminal Apple Compatible. Pour ce faire, à l'issue du processus d'enrôlement de l'Utilisateur, l'Application Orange Cash iOS propose automatiquement à l'Utilisateur d'ajouter le Service Orange Cash à son Apple Wallet.

4.3.8 L'Utilisateur doit prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité du Service Orange Cash ainsi que du Code confidentiel Apple, du Mot de Passe Orange Cash. Il doit donc tenir absolument secret le Code confidentiel Apple et le Mot de Passe Orange Cash et ne pas les communiquer à qui que ce soit. Il ne doit pas, notamment, les enregistrer ni dans la mémoire de son téléphone mobile, ni dans la mémoire de la Carte USIM, ni les inscrire sur un support physique. L'Utilisateur doit veiller à les composer à l'abri des regards indiscrets.

Orange ou Wirecard ne demanderont jamais communication du Code confidentiel Apple ou du Mot de Passe Orange Cash par téléphone ou par courrier électronique.

4.3.9 L'Utilisateur doit saisir le Code confidentiel Apple ou s'identifier par Touch ID chaque fois qu'il en reçoit l'instruction au sein de l'Application Orange Cash iOS. Au troisième essai infructueux, l'Utilisateur provoque le blocage du Service Orange Cash. L'Utilisateur doit alors prendre contact avec le service client Orange Cash pour procéder au déblocage de la fonction paiement du Service Orange Cash.

4.3.10 L'activation d'un Compte Orange Cash s'effectue sur la base des informations que l'Utilisateur a fournies lors de la procédure d'inscription. Afin de garantir le bon fonctionnement du Service Orange Cash, l'Utilisateur doit informer le service client Orange Cash de toute modification de son numéro de téléphone mobile ou de ses adresses électronique et postale..

## Article 5 - Chargement d'un Compte Orange Cash

5.1 Le premier chargement du Compte Utilisateur doit impérativement être réalisé via l'Application Orange Cash iOS par l'Utilisateur au moyen d'une carte bancaire rattachée à un compte ouvert à son nom auprès d'un établissement français sur laquelle est apposé le logo VISA ou MASTERCARD.

5.2 Pour les chargements suivants, l'Utilisateur pourra choisir la méthode qu'il souhaite parmi les suivantes:

- Par carte bancaire française sur laquelle est apposé le logo VISA ou MASTERCARD depuis l'Application Orange Cash iOS. Les chargements réalisés au moyen de cartes prépayées pourront être refusés;
- Par virement bancaire à partir d'un compte bancaire domicilié en France;
- Par «récompense» ou «coupon» (tels que décrits à l'article 5.7), lorsque applicable;
- Par transfert depuis un Compte Utilisateur avec l'Option Orange Cash Plus vers un autre Compte Utilisateur avec

- l'Option Orange Cash Plus activée;
- Par un tiers via la page dédiée à ce mode de rechargement (indiquée dans l'e-mail ou sms) obligatoirement par carte bancaire telle que définie ci-dessus.
- 5.3 Les chargements ainsi que la capacité de stockage et de paiement du Compte Orange Cash sont limités dans leur montant et sont plafonnés sur l'année civile, et, le cas échéant par période de 30 jours. Selon la méthode de chargement choisie, des frais de chargement peuvent être appliqués. Le détail de ces limites, plafonds et frais sont présentés en annexe 1.
- 5.4 Wirecard est susceptible de proposer ultérieurement à l'Utilisateur des méthodes de rechargement supplémentaires. Ces méthodes lui seront présentées et détaillées par le biais des canaux de communication habituels.
- 5.5 Les sommes chargées par l'Utilisateur seront disponibles sur le Compte Orange Cash de l'Utilisateur dès lors que Wirecard les aura reçues mais sous réserve de délais qui sont variables selon la méthode de chargement retenue.
- 5.6 Le solde du Compte Orange Cash ne peut pas dépasser les plafonds indiqués en annexe 1. Pour rappel, ces plafonds varient selon que l'Utilisateur a opté pour l'Offre de base Orange Cash ou l'Option Orange Cash Plus. Si lors d'un chargement via un virement bancaire, un plafond était amené à être dépassé, Wirecard remboursera la totalité du chargement et pourra le cas échéant facturer à l'Utilisateur des frais de remboursement tels qu'indiqués en annexe 1.
- 5.7 Dans le cadre d'opérations marketing et commerciales avec les partenaires d'Orange Cash, le Compte Orange Cash concerné pourra être crédité automatiquement en fonction de critères définis par ces derniers («récompense») ou au moyen de coupons gratuits à usage unique émis et distribués par Wirecard («coupon»).
- 5.8 Wirecard se réserve le droit de refuser tout rechargement ou de désactiver toute méthode de rechargement sans préavis à des fins de prévention des fraudes.

## Article 6 - Utilisation du Service Orange Cash Achats de biens ou services

- 6.1 Le Service Orange Cash permet à un Utilisateur de régler deux types d'achat: 1) les achats de biens et de prestations de services de proximité uniquement chez des Accepteurs 2) les achats de biens et de prestations de services sur les sites web des Accepteurs.
- 6.2 Ces opérations de paiement sont possibles dans les limites fixées et notifiées dans le cadre des présentes.
- 6.3 Les opérations de paiement réalisées par l'utilisation du Service Orange Cash sont effectuées selon les conditions et procédures en vigueur chez les Accepteurs.
- 6.4 Le Service Orange Cash permet à un Utilisateur de régler rapidement, ses achats chez les Accepteurs en s'identifiant par Touch ID.
- 6.5 L'Utilisateur peut toutefois choisir de saisir son Code confidentiel Apple plutôt que le Touch ID quel que soit le montant de son achat.
- 6.6 Des instructions détaillées concernant l'utilisation du Service Orange Cash sont à disposition de l'Utilisateur sur le site [www.orange-cash.fr](http://www.orange-cash.fr) ainsi que dans la rubrique dédiée de l'Application Orange Cash.
- 6.7 Les montants des Transactions de l'Utilisateur seront déduits du solde de son Compte Orange Cash en temps

réel sauf si le marchand à distance n'effectue pas une demande d'autorisation immédiatement.

- 6.8 Pour les Transactions en point de vente, il est convenu que l'Utilisateur donne son consentement pour réaliser une opération de paiement après la détermination de son montant par la présentation, le maintien de son Terminal Apple Compatible devant un équipement électronique et par la frappe du Code confidentiel ou l'identification par Touch ID. Dès ce moment, le paiement est irrévocable et réputé être autorisé.
- 6.9 Pour une Transaction sur le web, il est convenu que l'Utilisateur donne son consentement pour réaliser une opération de paiement en fournissant les informations requises ainsi que celles figurant sur la carte de paiement virtuelle affichée par l'Application Orange Cash iOS.
- 6.10 L'Utilisateur ne peut pas annuler (ou révoquer) l'autorisation d'une Transaction postérieurement à sa réception par Wirecard.
- 6.11 Une demande de Transaction sera considérée comme reçue lorsque Wirecard recevra l'ordre de paiement de l'Accepteur.
- 6.12 A chaque Transaction, les Accepteurs, pour se protéger, vont systématiquement faire une demande d'autorisation auprès de Wirecard. Si les Accepteurs ne sont pas en mesure de réaliser une telle demande (parce que leur équipement n'est pas connecté par exemple), ils ne pourront pas accepter de recevoir le paiement via Orange Cash.

### Transfert d'argent (sous condition d'éligibilité)

- 6.13 Les Transactions de transfert d'argent sont possibles dans les limites établies et notifiées dans les présentes conditions générales.
- 6.14 Le Service Orange Cash permet aux Utilisateurs de l'Option Orange Cash Plus de transférer de l'argent à d'autres Utilisateurs de l'Option Orange Cash Plus en suivant les instructions de l'Application Orange Cash iOS.
- 6.15 Le transfert requiert le numéro de téléphone du bénéficiaire (Utilisateur de l'Option Orange Cash Plus uniquement). Si un Utilisateur essaye de transférer de l'argent à un bénéficiaire qui n'est pas un Utilisateur de l'Option Orange Cash Plus, il recevra uniquement un sms d'information et son Compte Utilisateur ne sera pas débité.
- 6.16 Quand un Utilisateur de l'Option Orange Cash Plus transfère de l'argent à un autre Utilisateur de l'Option Orange Cash Plus sur l'Application Orange Cash iOS, le montant transféré au bénéficiaire et les frais applicables seront immédiatement débités de son Compte Utilisateur et le montant transféré crédité sur le Compte Utilisateur du bénéficiaire à la fin du jour ouvrable suivant le moment de réception par Wirecard de l'instruction de paiement de l'Utilisateur.
- 6.17 Toutes les Transactions de transfert d'argent requièrent l'utilisation du Code confidentiel Apple ou l'identification par Touch ID. Il est convenu que l'Utilisateur de l'Option Orange Cash Plus donne son consentement pour opérer un transfert d'argent après avoir déterminé le montant quand celui-ci est affiché et en saisissant le Code confidentiel Apple ou en s'identifiant par Touch ID quand cela est requis. A partir de ce moment, le paiement est définitif et considéré comme autorisé.

## Règles communes à tous les types de Transactions

- 6.18 Le Service Orange Cash nécessite que le solde disponible sur le Compte Orange Cash de l'Utilisateur soit débité du montant total de chaque Transaction ainsi que des frais et taxes afférents s'il y en a. Cette somme totale des opérations débitrices doit toujours être inférieure ou égale au montant réellement disponible sur le Compte Orange Cash.
- 6.19 En toute circonstance, il appartient à l'Utilisateur de s'assurer qu'il ne dépense ou ne transfère pas plus que le montant figurant sur le Compte Orange Cash et de surveiller attentivement l'évolution du solde. Malgré la vigilance de Wirecard, certaines Transactions peuvent être exécutées alors que le solde disponible sur le Compte Orange Cash a été dépassé. Dans ce cas, l'Utilisateur s'engage à rembourser Wirecard à hauteur du dépassement du solde disponible du Compte Orange Cash dont il est titulaire dès qu'il en sera notifié. Des frais peuvent être appliqués tels que mentionnés en annexe 1.
- 6.20 L'Utilisateur peut vérifier à tout moment le solde disponible sur son Compte Orange Cash depuis l'Application Orange Cash iOS.
- 6.21 L'Utilisateur s'engage à payer toute somme due à Wirecard dans le cadre de l'utilisation du Service Orange Cash et autorise Wirecard à débiter automatiquement le Compte Orange Cash concerné afin de recouvrer ladite somme. A défaut de fonds suffisants sur le Compte Orange Cash pour couvrir la totalité de la somme due, l'Utilisateur autorise expressément Wirecard à recouvrer ladite somme en la déduisant de tout chargement reçu ultérieurement sur le Compte Orange Cash ou par tout autre moyen de recouvrement dont Wirecard disposera, y compris les moyens de recouvrement prévus par la loi. Les frais de relance et de recouvrement éventuels seront à la charge de l'Utilisateur.
- 6.22 Avant de procéder à toute nouvelle Transaction avec son Service Orange Cash, il appartient à l'Utilisateur de s'assurer qu'il dispose bien des fonds suffisants sur son Compte Orange Cash pour couvrir le montant de celle-ci et les frais éventuellement applicables.

## Délais d'exécution des Transactions et dates de valeurs

- 6.23 Wirecard s'engage à créditer le compte Orange Cash de l'Utilisateur les fonds reçus dès qu'elle les reçoit et au plus tard à la fin du premier jour ouvrable suivant.
- 6.24 Si une Transaction ordonnée par l'Utilisateur à partir de son Compte Orange Cash parvient avec retard au bénéficiaire désigné de cette transaction, l'Utilisateur a la possibilité de demander à Wirecard de contacter le prestataire de services de paiement du bénéficiaire afin que la Transaction soit traitée dans les mêmes conditions que si elle avait été réalisée à temps.

## Article 7 - Frais associés à l'utilisation du Service Orange Cash et plafond d'utilisation

- 7.1 Le Service Orange Cash peut selon ses modalités d'utilisation faire l'objet de frais et être soumis à des limites ou à des plafonds. Ces éléments et conditions tarifaires sont présentés en annexe 1.
- 7.2 Ces frais, limites et plafonds peuvent être modifiés à tout moment en publiant une nouvelle version de l'annexe 1 sur le site web du Service Orange Cash et en informant l'Utilisateur le cas échéant (par courrier électronique, sms,

notification dans l'Application Orange Cash iOS ou tout autre moyen) au moins deux (2) mois avant leur entrée en vigueur.

- 7.3 La version en vigueur de cette annexe tarifaire peut à tout moment être consultée depuis le site web [orange-cash.fr](http://orange-cash.fr) ou depuis l'Application Orange Cash iOS. En outre, l'Utilisateur peut en demander une copie gratuitement au service client Orange Cash.
- 7.4 Les opérations effectuées dans une devise autre que l'euro sont effectuées sous la marque VISA et sont portées au débit du Compte Orange Cash.
- 7.5. Le taux de change appliqué est celui en vigueur à la date de traitement de l'opération de paiement par le réseau VISA, et non à la date de la Transaction elle-même. La conversion en euro est effectuée par le centre de traitement de VISA le jour du traitement de la Transaction. Le relevé de compte de l'Utilisateur comportera les indications suivantes: montant de la Transaction en devise d'origine, montant de la Transaction convertie en euros, taux de change appliqué, montant des commissions. Les commissions éventuelles sont fixées et notifiées dans l'annexe 1.
- 7.6 La modification de ces éléments et conditions tarifaires prendra automatiquement effet deux (2) mois après réception de leur notification. Au cours de ce délai de notification de deux (2) mois, l'Utilisateur pourra refuser ladite modification en informant expressément le service client Orange Cash. Dans ce cas, le Service Orange Cash sera immédiatement résilié et l'Utilisateur pourra demander le remboursement des sommes restantes sur son Compte Orange Cash dans les conditions prévues à l'article 13. Dans l'hypothèse où l'Utilisateur ne notifie pas au service client Orange Cash son refus de ladite modification dans le délai imparti de deux (2) mois, il sera réputé accepter la nouvelle annexe tarifaire.
- 7.7 Par exception, le délai de deux (2) mois ne s'applique pas lorsque les modifications des présentes conditions générales résultent de règles impératives et s'imposent à Wirecard. Dans ce cas, les Utilisateurs seront informés dans les meilleurs délais des modifications du Service ainsi que de leur date d'effet.

## Article 8 - Expiration - Durée

Le Compte Orange Cash est valable pour une durée indéterminée et sans engagement.

L'Utilisateur Majeur a la possibilité de résilier son Service Orange Cash à tout moment en informant le service client Orange Cash et demander le remboursement des sommes restantes sur ledit Compte (déduction faite le cas échéant, des sommes et des frais d'utilisation assortis qui auront été utilisés pour des Transactions autorisées ou en cours d'autorisation visés à l'annexe 1), dans les conditions définies à l'article 13.

## Article 9 - Contrôle

- 9.1 Par l'acceptation des présentes conditions générales, l'Utilisateur autorise expressément, dans le cadre de la réglementation applicable notamment à la lutte contre le blanchiment de capitaux et à la lutte contre le financement du terrorisme, Wirecard à se rapprocher d'Orange afin d'obtenir des justificatifs officiels d'identité de l'Utilisateur, si nécessaire.

- 9.2 Par l'acceptation des présentes, l'Utilisateur autorise expressément Orange, dans le cadre de la réglementation applicable notamment à la lutte contre le blanchiment de capitaux et à la lutte contre le financement du terrorisme, à fournir les éléments requis par Wirecard, si nécessaire.
- 9.3 Wirecard pourra, en outre, se rapprocher directement de l'Utilisateur si nécessaire, et notamment dans le cadre de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, qui devra fournir à première demande tous justificatifs d'identité ou autres éléments requis par la réglementation.
- 9.4 En tout état de cause, en cours d'utilisation du Service Orange Cash, il pourra être demandé à l'Utilisateur de fournir à première demande tous justificatifs officiels d'identité ou toute autre information requise par Wirecard le concernant. Le cas échéant, Wirecard est habilitée à suspendre de plein droit l'exécution des présentes conditions générales sans que cette décision ne puisse donner droit à indemnité ou compensation de l'Utilisateur par Wirecard.

## Article 10 - Perte, vol et Transaction non autorisée ou mal exécutée

- 10.1 Dès qu'il a connaissance de la perte ou du vol du téléphone mobile associé au Compte Orange Cash dont il est titulaire, de l'utilisation frauduleuse ou du détournement du Service Orange Cash, l'Utilisateur doit en informer sans tarder le service client dédié Orange Cash aux fins de blocage du Service Orange Cash. L'Utilisateur devra indiquer les raisons pour lesquelles il demande le blocage.
- 10.2 Cette demande de blocage doit être faite pour les heures non ouvrées du service client dédié Orange Cash au numéro d'urgence ouvert 7 jours par semaine, 24 heures sur 24, en appelant le +33 (0)9 69 36 39 60 (appel non surtaxé depuis la France métropolitaine).
- 10.3 Un numéro d'enregistrement de cette demande de blocage est communiqué à l'Utilisateur. Une trace de ce blocage est conservée, pendant douze (12) mois par Wirecard qui la fournit à la demande de l'Utilisateur pendant cette même durée. La demande de blocage est immédiatement prise en compte.
- 10.4 En cas de vol du téléphone mobile intégrant le Service Orange Cash ou en cas d'utilisation frauduleuse ou de détournement du Service Orange Cash, Wirecard peut demander à l'Utilisateur un récépissé ou une copie d'un dépôt de plainte.
- 10.5 La demande de blocage faite auprès de Wirecard n'a pas d'incidence sur le fonctionnement du téléphone mobile. La perte ou le vol du téléphone mobile intégrant le Service Orange Cash doit être déclaré également auprès d'Orange.
- 10.6 Si l'Utilisateur estime qu'une Transaction non autorisée a été exécutée ou qu'une Transaction a été mal exécutée, l'Utilisateur doit contacter immédiatement le numéro d'urgence du service Client Orange Cash, ouvert sept jours par semaine, 24 heures sur 24, en appelant le +33 (0)9 69 36 39 60 (appel non surtaxé depuis la France métropolitaine). L'Utilisateur sera alors invité à retourner dans les plus brefs délais à adresser au service client dédié Orange Cash une déclaration exhaustive reprenant les faits déclarés. Wirecard pourra, en tant que de besoin, demander de compléter les informations fournies.
- 10.7 Wirecard remboursera toute Transaction non autorisée ou mal exécutée, sauf lorsque Wirecard aura des raisons

légitimes de suspecter que l'incident pourra avoir été causé par une violation des présentes conditions générales ou par une négligence grave de la part de l'Utilisateur ou lorsque Wirecard aura des raisons légitimes de suspecter l'existence d'une fraude. Un montant de 50€ sera retenu par Wirecard si la Transaction dont le remboursement est demandé a été effectuée avant que l'Utilisateur ne contacte le service client Orange Cash en utilisant le Code confidentiel Apple ou le Touch ID ou tout autre dispositif de sécurité (article L133-19 I du Code Monétaire et Financier). Tout remboursement effectué au titre du présent article est techniquement assimilé à un chargement au sens de l'article 5; en conséquence, les plafonds de chargement mentionnés en annexe 1 sont diminués à due concurrence.

- 10.8 S'il s'avérait qu'une Transaction partiellement ou totalement remboursée avait en fait été autorisée ou effectuée par l'Utilisateur de manière frauduleuse ou gravement négligente, Wirecard serait en droit d'annuler tout remboursement effectué et d'engager la responsabilité de l'Utilisateur afin d'obtenir réparation de tout préjudice subi du fait de l'utilisation non conforme ou frauduleuse du Service Orange Cash. Wirecard pourra également, le cas échéant, facturer à l'Utilisateur les frais de recherche prévus à l'annexe 1 conformément à l'article L133-19 IV du Code Monétaire et Financier.
- 10.9 L'Utilisateur peut obtenir le remboursement d'une Transaction lorsqu'il ne l'a pas autorisée conformément aux conditions prévues dans les présentes conditions générales, lorsque les coordonnées du bénéficiaire communiquées à Wirecard par l'Utilisateur étaient incorrectes ou lorsque Wirecard est responsable de la mauvaise exécution d'une Transaction. Le remboursement ne pourra être demandé qu'à la condition que l'Utilisateur ait notifié, dans chaque cas, la Transaction non autorisée ou mal exécutée sans tarder et au plus tard dans les treize (13) mois maximum suivant la date de débit de la Transaction litigieuse.
- 10.10 Wirecard remboursera l'Utilisateur au plus tard à la fin du premier jour ouvrable suivant la réception de la demande de remboursement ou de toute autre information complémentaire pouvant être demandée pour confirmer le droit à un remboursement de l'Utilisateur.
- 10.11 Si l'Utilisateur informe Wirecard qu'une transaction mal exécutée a été exécutée plus de treize (13) mois après la date de débit, Wirecard fera ses meilleurs efforts pour retracer cette transaction. Dans ce cas, Wirecard remboursera le montant de la transaction mal exécutée uniquement si elle parvient à récupérer les fonds auprès du bénéficiaire illégitime. Cette recherche pourra faire l'objet de frais de recherches.
- 10.12 En application des dispositions de la Directive Européenne n°2015/2366, Wirecard est tenue de coopérer avec les autres prestataires de services de paiement et de leur fournir toute information en sa possession afin de retracer les opérations mal exécutées. Dans ce cadre, si l'Utilisateur s'aperçoit que son Compte Orange Cash a été crédité par erreur, l'Utilisateur autorise expressément Wirecard à transmettre ses informations personnelles au prestataire de services de paiement du payeur exclusivement afin de permettre à ce dernier de contacter l'Utilisateur.

## Article 11 - Responsabilité de l'Utilisateur

- 11.1 L'Utilisateur doit prendre toute mesure pour protéger son téléphone mobile intégrant le Service Orange Cash, et préserver son Code confidentiel Apple et son Mot de Passe Orange Cash. L'Utilisateur doit utiliser le Service Orange Cash conformément aux finalités spécifiées à l'article 2. Il assume, comme indiqué à l'article 11.2, les conséquences de l'utilisation du Service Orange Cash tant qu'une demande de blocage n'aura pas été faite dans les conditions prévues à l'article 10.
- 11.2 Les Transactions non autorisées effectuées avant la demande de blocage sont à la charge de l'Utilisateur dans la limite de cinquante euros (L133-19 I du Code Monétaire et Financier). Toutefois la responsabilité de l'Utilisateur n'est pas engagée pour les Transactions effectuées sans saisie du Code confidentiel Apple ou identification par Touch ID.
- 11.3 Les opérations de paiement non-autorisées consécutives à la perte ou au vol du téléphone mobile intégrant le Service Orange Cash, effectuées après la demande de blocage, sont à la charge de Wirecard, à l'exception des opérations effectuées par l'Utilisateur.
- 11.4 Toutes les opérations non-autorisées sont à la charge de l'Utilisateur, sans limitation de montant en cas de négligence grave aux obligations visées aux présentes conditions ainsi qu'en cas d'agissements frauduleux de l'Utilisateur.

## Article 12 - Responsabilité de Wirecard

Wirecard ne pourra être tenue responsable de toute perte et de tout préjudice résultant:

- de toute cause découlant de circonstances imprévisibles extérieures et échappant à son contrôle;
- du refus du Service Orange Cash par un Accepteur;
- du respect par Wirecard des dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables;
- de toute perte ou altération de données, sauf si elle est causée par un manquement délibéré de la part de Wirecard;

Wirecard ne pourra également pas être tenue responsable:

- des pertes d'exploitation, de recettes, de clientèle, d'opportunité ou d'économies escomptées de l'Utilisateur;
- de tout préjudice indirect de l'Utilisateur.

## Article 13 - Remboursement des fonds disponibles sur le Compte Orange Cash

- 13.1 L'Utilisateur a droit au remboursement des fonds figurant sur le ou les Comptes Orange Cash dont il est titulaire, à leur valeur nominale, à tout moment, en tout ou en partie. Pour obtenir le remboursement souhaité, l'Utilisateur doit contacter le service client Orange Cash.
- 13.2 Afin de traiter la demande de remboursement et pour se conformer aux dispositions légales et réglementaires applicables, le service client dédié Orange Cash demandera à l'Utilisateur de fournir tout document et informations permettant de vérifier son identité.
- 13.3 L'Utilisateur peut demander le remboursement des fonds figurant sur son Compte pendant un délai maximum de trente (30) ans à compter de l'expiration ou la résiliation de Compte Orange Cash concerné. Le remboursement sera effectué, au choix de l'Utilisateur, par virement sur un compte bancaire au nom de l'Utilisateur ou en espèces. En cas de remboursement en espèces Wirecard pourra

recourir à un service de transmission de fonds permettant le retrait d'espèces et pourra alors demander à l'Utilisateur la communication d'un justificatif de domicile. En cas de demande de remboursement par virement, l'Utilisateur sera remboursé sous quatre (4) jours ouvrables à compter de la réception par Wirecard d'une demande complète et des éventuels justificatifs. Si l'Utilisateur demande le remboursement vers un compte qui n'est pas celui qui a servi au chargement, Wirecard demandera au préalable l'ensemble des justificatifs visés à l'article 13.2. En cas de demande de remboursement en espèces, l'Utilisateur sera remboursé sous dix (10) jours ouvrables à compter de la réception par Wirecard d'une demande complète et des justificatifs visés à l'article 13.2. Tous les remboursements, quel qu'en soit le mode, sont effectués en France.

- 13.4 Le remboursement de l'intégralité des fonds figurant sur un Compte Orange Cash à l'Utilisateur, entraîne la résiliation automatique du Compte concerné.

## Article 14 - Blocage d'un Compte Orange Cash et refus de transaction

14.1 Wirecard est susceptible de bloquer, restreindre ou annuler à tout moment un Compte Orange Cash pour l'un des raisons suivantes:

- si le Compte Orange Cash est suspecté d'être utilisé d'une manière non-autorisée ou frauduleuse;
- pour protéger la sécurité du Compte Orange Cash;
- si la loi l'y contraint;
- si le téléphone mobile de l'Utilisateur est volé, perdu ou si la ligne qui y est associée est suspendue par Orange;
- si l'Utilisateur ne paie pas les sommes dues dans le cadre de l'usage du Service Orange Cash.

14.2 Wirecard mettra en œuvre les moyens nécessaires pour informer l'Utilisateur en cas de blocage, de restriction ou d'annulation de son Service Orange Cash sauf si le fait de l'en informer compromettrait des mesures de sécurité légitimes ou serait illégal. Dans ce cadre, l'Utilisateur autorise expressément Wirecard à le contacter par tout moyen à sa disposition (y compris par email, SMS ou notification dans l'Application).

14.3 Wirecard débloquera le Compte Orange Cash dès que possible lorsque les raisons ayant conduit à l'arrêt de son utilisation auront disparu.

14.4 Wirecard pourra refuser une Transaction réalisée avec un Compte Orange Cash dans les cas suivant:

- si l'Utilisateur ne dispose pas de fonds suffisants sur son Compte Orange Cash pour en couvrir le montant et/ou tous frais applicables;
- si l'Utilisateur agit en violation des présentes conditions générales;
- si le mobile associé à un Compte Orange Cash est déclaré perdu ou volé;
- si Wirecard estime que la Transaction est suspecte ou illégale;
- si la Transaction fait dépasser à l'Utilisateur ses limites et plafonds et que Wirecard n'a pu procéder à la vérification de leur identité;
- si la loi, un tribunal ou toute autre entité contraint Wirecard à refuser cette Transaction;
- en raison d'erreurs, de pannes (techniques ou autres) ou de refus opposés par des Accepteurs, les organismes

- de traitement des paiements, les réseaux bancaires ou les systèmes de paiement; ou
- si la Transaction concerne des jeux d'argent non approuvés par les Accepteurs.
- 14.5 Si Wirecard était amenée à refuser une Transaction, l'Utilisateur en serait informé le plus tôt possible et, en tout état de cause, dans le délai d'un (1) jour ouvrable, ainsi que des motifs du refus dans les meilleurs délais, sauf si le fait d'informer l'Utilisateur compromettrait des mesures de sécurité légitimes ou serait par ailleurs illégal. Wirecard indiquera également les conditions dans lesquelles l'Utilisateur pourra contester le refus de la Transaction.
- 14.6 En cas de refus, l'Utilisateur pourra également contacter son service client Orange Cash pour obtenir toutes les informations qu'il jugera nécessaire.
- 14.7 En cas de refus par Wirecard d'une Transaction, les conditions générales continueront à s'appliquer et Wirecard continuera de fournir le Service Orange Cash.
- 14.8 Wirecard ne pourra pas être tenue responsable des dommages éventuellement subis par l'Utilisateur et résultant:
- du blocage, restriction ou annulation d'un Compte Orange Cash dans les conditions de l'article 14.1;
  - du refus d'une Transaction par Wirecard dans les conditions de l'article 14.4;
  - de toute cause découlant de circonstances imprévisibles extérieures et échappant à son contrôle, tels qu'un appareil ne fonctionnant pas, des grèves ou tout autre événement qui n'est pas sous le contrôle de Wirecard et qui auraient, de toute façon, été inévitables malgré les efforts déployés;
  - du respect par Wirecard de la réglementation;
  - de tout problème d'utilisation de l'Application Orange Cash iOS auprès d'un vendeur en particulier ou pour payer en ligne.

## Article 15 - Rétractation, résiliation et suspension du Service Orange Cash

- 15.1 L'Utilisateur bénéficie d'un droit de rétractation pendant un délai maximum de quatorze (14) jours qui court à partir de la date d'activation de son Service Orange Cash. Il est précisé qu'en effectuant le premier rechargement de son Compte l'Utilisateur manifeste la volonté de bénéficier du Service Orange Cash immédiatement. En conséquence, si un Compte Orange Cash a été chargé et/ou utilisé avant la fin du délai de rétractation de quatorze (14) jours calendaires et que l'Utilisateur se rétracte, les fonds et les frais liés à toute Transaction qui aura été effectuée seront déduits du solde dudit Compte. Pour exercer son droit de rétractation, l'Utilisateur devra contacter le service client dédié Orange Cash qui lui expliquera les modalités à suivre.
- 15.2 Les fonds encore disponibles sur le Compte Orange Cash seront remboursés sous réserve des vérifications d'identité requises au titre du remboursement des fonds (après déduction de tous les frais de remboursement applicables définis dans l'annexe 1) et sous réserve des conditions détaillées à l'article 13. Wirecard peut résilier, de plein droit et sans délai, un Compte Orange Cash dans les cas suivants:
- manquement de l'Utilisateur aux présentes conditions générales;
  - non-paiement par l'Utilisateur de toutes les Transactions qu'il a effectuées et les frais associés à l'utilisation de son Service Orange Cash après relance restée infructueuse; ou
  - perte par Wirecard de l'autorisation d'émettre le Service Orange Cash;
  - non-utilisation du Compte Orange Cash par l'Utilisateur pendant douze (12) mois consécutifs;
  - décès de l'Utilisateur;
  - comportement menaçant ou abusif avec le personnel de Wirecard ou de toute autre personne agissant pour le compte de Wirecard; ou
  - utilisation par l'Utilisateur d'un Compte Orange Cash à des fins frauduleuses ou illégales.
- 15.5 Outre les cas prévus ci-dessus, Wirecard peut également résilier le Service Orange Cash sans motif, en respectant un préavis de deux (2) mois.
- 15.6 En cas de résiliation du Service Orange Cash, l'Utilisateur en sera informé dans les plus brefs délais, si Wirecard est autorisée à l'en informer, sauf si le fait de l'en informer compromettrait des mesures de sécurité légitimes ou serait illégal. L'Utilisateur (ou ses ayants-droit) devra informer Wirecard dans un délai de trois (3) mois de ce qu'il entend faire des fonds déposés sur un Compte Orange Cash. L'Utilisateur pourra se faire rembourser les fonds conformément aux dispositions de l'article 13. Les fonds utilisés lors de Transactions autorisées et tous frais dus au titre de l'utilisation d'un Compte Orange Cash avant la résiliation effective du Service Orange Cash ne seront pas remboursés.
- 15.7 Si un Compte Orange Cash est annulé ou résilié, Wirecard le bloquera immédiatement afin que le Compte Orange Cash ne puisse plus être utilisé.
- 15.8 L'Utilisateur pourra demander le remboursement des sommes inutilisées, dans les conditions détaillées à l'article 13. En cas d'utilisation de tout ou partie des sommes contenues sur un Compte Orange Cash, dans le cadre de Transactions autorisées ou en cours d'autorisation, ayant ou non généré l'application de frais d'utilisation, l'Utilisateur ne pourra plus prétendre au remboursement de ces sommes.
- 15.9 Wirecard se réserve le droit de suspendre l'utilisation de tout instrument de paiement lié au Compte Orange Cash de tout Utilisateur qui ne réalise aucune Transaction et ne contacte pas le service Client Orange Cash pendant une période de douze (12) mois. Le cas échéant, l'Utilisateur dont le compte Orange Cash est suspendu pourra contacter le service client Orange Cash pour le réactiver. L'Utilisateur est informé que les frais mensuels d'abonnement définis à l'annexe 1 sont dus même s'il ne réalise pas de Transaction et pendant toute la durée de suspension du compte Orange Cash.

## Article 16 - Modification des conditions générales d'utilisation du Service Orange Cash et des prestations

- 16.1 Wirecard peut modifier les présentes conditions générales à tout moment en publiant une nouvelle version de celles-ci sur le site web [orangecash.fr](http://orangecash.fr) et sur l'Application Orange Cash iOS et en informant l'Utilisateur (par courrier électronique, sms, notification dans l'Application Orange Cash

- ou tout autre moyen) au moins deux (2) mois avant leur entrée en vigueur.
- 16.2 La version en vigueur des conditions générales du Service Orange Cash peut à tout moment être consultée depuis l'Application Orange Cash ou depuis le site web orange-cash.fr. En outre, l'Utilisateur peut demander à tout moment et gratuitement une copie desdites conditions générales en contactant son service Client Orange Cash.
- 16.3 Les présentes conditions générales pourront être modifiées dès lors que les modifications porteront sur:
- l'ajout, le remplacement ou la suppression de fonctionnalité du Service Orange Cash tel que défini dans les présentes;
  - les systèmes d'exploitation ou les fonctions du produit;
  - les technologies;
  - le système bancaire ou financier; ou
  - les dispositions légales ou réglementaires applicables.
- 16.4 Sous réserve des dispositions de l'article 7.7 des présentes, la modification et les nouvelles conditions générales prendront automatiquement effet deux (2) mois après réception de la notification de la modification. Au cours de ce délai de notification de deux (2) mois, l'Utilisateur peut refuser ladite modification en informant le service client Orange Cash. Le service Orange Cash sera dès lors immédiatement résilié et l'Utilisateur pourra demander le remboursement du solde encore disponible sur le ou les Compte(s) Orange Cash dans les conditions prévues à l'article 13. Dans l'hypothèse où l'Utilisateur ne notifie pas au service Client Orange Cash son refus de ladite modification dans le délai imparti de deux (2) mois, il sera réputé accepter les nouvelles conditions générales.
- 16.5 Wirecard se réserve également le droit de cesser la commercialisation et d'interrompre le Service Orange Cash à sa seule discrétion. Dans ce cas Wirecard en informera l'Utilisateur au moins deux (2) mois avant la date de suppression du service. L'Utilisateur pourra demander le remboursement du solde encore disponible sur le ou les Compte(s) Orange Cash concernés dans les conditions prévues à l'article 13 sans qu'aucun frais de remboursement ne puisse lui être facturé.
- 18.2 Dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans les quinze jours ouvrables pour des raisons échappant au contrôle de Wirecard, l'Utilisateur recevra un message l'informant qu'un délai supplémentaire sera nécessaire. En tout état de cause, l'Utilisateur recevra une réponse définitive au plus tard trente-cinq (35) jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation.
- 18.3 En cas de réponse insatisfaisante, l'Utilisateur peut soumettre sa réclamation, en français, au service de médiation financière du Royaume Uni, dont les coordonnées sont: Financial Ombudsman - South Quay Plaza, 183 Marsh Wall, Londres E14 9SR, [complaint.info@financial-ombudsman.org.uk](mailto:complaint.info@financial-ombudsman.org.uk). La procédure peut être consultée en français sur le site [www.financial-ombudsman.org.uk/help/french/votre\\_reclamation\\_et\\_le.htm](http://www.financial-ombudsman.org.uk/help/french/votre_reclamation_et_le.htm)
- 18.4 En cas de litige relatif à toute Transaction effectuée à l'aide du Service Orange Cash, il appartient à l'Utilisateur de le régler avec la personne auprès de laquelle il a effectué ladite Transaction. Wirecard n'est pas responsable de la qualité, de la sécurité ou de tout autre aspect des biens ou services achetés à l'aide du Service Orange Cash.
- 18.5 Des éventuelles réclamations concernant l'utilisation d'Apple Pay ou d'Apple Wallet ne pourront être traitées par Wirecard et devront être adressées à Apple.

## Article 19 - Assistance et service clients

- 19.1 Pour toutes les questions et informations relatives au Service Orange Cash, l'Utilisateur a à sa disposition, par téléphone ou sur le site [ww.orangecash.fr](http://ww.orangecash.fr), un service client dédié Orange Cash.
- 19.2 L'Utilisateur peut accéder à son service client dédié Orange Cash:
- 19.2.1 par téléphone au 09 69 36 39 60 (prix défini selon l'opérateur) du lundi au samedi.
- 19.2.2 Par mail à l'adresse suivante:  
[support.orangecash@wirecard.com](mailto:support.orangecash@wirecard.com)
- 19.2.3 Par courrier postal à l'adresse Service Client Orange Cash  
Postfach 31 05 44 | 04163 Leipzig Allemagne
- 19.2.4 Sur le site internet [www.orangecash.fr](http://www.orangecash.fr)

## Article 17 - Protection des données et charte de confidentialité

- 17.1 Wirecard s'engage à traiter les données personnelles des Utilisateurs recueillies au moment de la souscription au Service Orange Cash conformément aux dispositions de sa charte de confidentialité publiée à la fin de ces conditions générales.
- 17.2 Wirecard étant une société de droit anglais, les dispositions du Data Protection Act 1998 s'appliquent, à l'exclusion des dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## Article 18 - Réclamation

- 18.1 En cas de réclamation, l'Utilisateur peut contacter le service client Orange Cash par courrier électronique à l'adresse [support.orangecash@wirecard.com](mailto:support.orangecash@wirecard.com). Le service client Orange Cash s'efforcera d'apporter une réponse à toute réclamation relative au Service Orange Cash dans un délai de quinze (15) jours. Le service client Orange Cash traitera les réclamations qui lui parviennent avec diligence et impartialité.

## Article 20 - Loi applicable et juridiction compétente

- 20.1 Les présentes conditions générales d'utilisation sont soumises au droit français.
- 20.2 Tout litige survenant entre les parties et relatif à la conclusion, interprétation, exécution et résiliation des présentes devra être soumis à la compétence des juridictions françaises compétentes.

## Annexe 1: Limites, plafonds et frais applicables

LIMITES D'UTILISATION ORANGE CASH		
	Orange Cash	Option Orange Cash Plus
Solde maximum par Compte	250 € par période de 30 jours	5.000 € par année civile
Rechargement maximum par période de 30 jours	250 €	20.000 € par année civile
Rechargement maximum par carte bancaire par période de 30 jours	250 €	3.000 €
Rechargement mensuel maximum par Voucher, Cash Back et virement bancaire par période de 30 jours	250 €	3.000 €
Montant maximum par transaction en points de vente	250 €	Plafond variable selon les règles applicables à chaque commerçant Accepteur*
Valeur maximum d'argent transféré par mois	-	500 €
Valeur maximum d'argent transféré par an	-	6.000 €

\* voir conditions auprès des commerçants Accepteurs

Limites d'utilisation spécifiques à la fonctionnalité «Recevoir de l'argent» applicable à tous	
	Orange Cash
Montant maximum par transaction	60 €
Montant mensuel maximum	60 €
Nombre d'envoyeurs différents (sur la base des numéros de cartes bancaires utilisées)	10

Frais d'utilisation applicables au service Orange Cash	Prix en euros
Frais d'accès au service Orange Cash	GRATUIT
Frais d'activation du service Orange Cash	GRATUIT
Frais de gestion mensuelle du service	GRATUIT Si vous réalisez au moins 1 paiement ou un rechargement par carte bancaire ou par virement bancaire par mois. En l'absence d'utilisation de votre service Orange Cash pendant une période supérieure à un mois, des frais d'un montant d'1 € par mois pourront être prélevés.
Frais de cotisation annuelle au service Orange Cash	GRATUIT
Frais de clôture d'un Compte Orange Cash	GRATUIT
Frais de transaction en euros en point de vente	GRATUIT
Frais de transaction en euros en ligne	GRATUIT
Frais associés à une transaction dans une autre devise que l'euro	3%
Frais de rechargement d'un Compte Orange Cash par virement bancaire	0,79€ (hors frais bancaires)
Frais de rechargement par carte bancaire	0,79 €
Frais de rechargement du compte par un tiers	0,79 €
Frais pour un transfert d'argent entre comptes Orange Cash	GRATUIT
Option Orange Cash Plus	GRATUITE
Frais de gestion en cas de dépassement du solde disponible sur un Compte Orange Cash	5 €
Coût d'un appel au service client	non surtaxé, tarif défini par votre opérateur
Coût d'un appel au service d'assistance en cas de perte ou de vol	non surtaxé, tarif défini par votre opérateur

Version valable au 31 janvier 2018